

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.09.313

**Validation du futur
réseau de transport
en commun**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 septembre 2018**

Secrétaire de séance : Monique CHIRON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

Suppléant(s) :

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Bruno PROUX, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.313**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

VALIDATION DU FUTUR RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

GrandAngoulême a décidé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de mobilité sur le territoire et plus particulièrement d'améliorer les performances du transport public à travers la création de deux lignes de Bus à haut Niveau de Service et la modernisation de l'ensemble du réseau de transport qui sera dénommé « möbius » et mis en service au 1^{er} septembre 2019.

L'objectif est de proposer aux habitants de GrandAngoulême un réseau de bus performant et une offre de service de qualité, moderne et adaptée aux besoins d'un territoire en mutation, et de préserver la qualité du cadre de vie en limitant l'impact de l'augmentation du nombre de véhicules sur la santé et la qualité de l'air.

GrandAngoulême s'est donc fixé 5 objectifs à atteindre au travers de ce projet essentiel pour l'attractivité et le rayonnement du territoire :

- Répondre aux besoins du territoire et à ses évolutions
- Répondre aux évolutions des modes de vie, des nouvelles habitudes de déplacements
- Améliorer l'accès à la gare TGV et aux zones d'activités
- Augmenter la part des transports en commun et des modes doux (piétons, vélos) dans les déplacements quotidiens.
- Garantir la soutenabilité financière du budget transport de la collectivité.

Une étude de modernisation du réseau de transport a été confiée à la SPL (société publique locale) GAMA afin de réaliser un diagnostic complet des besoins en transport public à l'échelle des 38 communes de l'agglomération et d'obtenir un projet de futur réseau avec les éléments d'itinéraires, d'offre de service et de coût d'exploitation. Ce travail technique a été accompagné par un groupe de travail technique incluant la direction de la STGA, les services de GrandAngoulême, GAMA et selon les sujets également la Région et les entreprises Citram et Thorin. En complément, un groupe de travail politique avec les élus communautaires intitulé « BHNS & Réorganisation du réseau » s'est réuni à six reprises au cours de l'étude.

Sur la base de cette première maquette, GrandAngoulême a souhaité mettre en œuvre une démarche très participative et itérative avec les acteurs du territoire à travers une phase de concertation volontaire très importante entre février 2018 et juin 2018. Environ 45 ateliers et réunions de concertation se sont tenus en quatre mois. Par ailleurs, une carte en ligne du futur réseau « möbius » proposé était disponible et accessible à tous sur le site Internet de l'agglomération pendant la durée de la concertation : elle a été visitée plus de 2 000 fois. Ces ateliers se sont déroulés avec à la fois des acteurs professionnels, public et des habitants sur les thématiques présentées ci-dessous :

- Douze ateliers avec les acteurs professionnels de 4 thématiques :
 - Culture / Tourisme / Sport
 - Activités économiques
 - Insertion / Solidarités
 - Formation / Education
- Ateliers de travail avec 18 communes
- Deux réunions avec le personnel de la STGA
- 9 réunions publiques
- 4 ateliers avec le conseil de développement

Au total près de 500 personnes ont été rencontrées dont 300 lors des réunions publiques pour plus de 200 questions et interventions des participants sur le projet du futur réseau « möbius ».

Suite à cette phase de concertation, un bilan de la concertation et de l'ensemble des demandes et remarques a été réalisé et présenté au groupe de travail « Restructuration du réseau » du 18 juin 2018 et du 4 septembre 2018 (annexe 1).

Les échanges entre les participants, les élus et les spécialistes des transports ont porté sur :

- L'opportunité et l'objectif général de cette réorganisation avec la demande exprimée à quelques reprises de lignes circulaires complémentaires ;
- La volonté de connaissance fine du futur réseau : lieux de passage des nouvelles lignes et fréquence, correspondances avec le BHNS, devenir des anciennes lignes, desserte de lieux actuellement non connectés ;
- Les navettes prévues en centre-ville ;
- Le fonctionnement précis du transport à la demande dans les zones rurales et les communes les plus éloignées du cœur d'agglomération,
- L'amélioration générale des horaires par rapport à l'existant y compris en période de vacances scolaires, en termes de fréquence (le nombre de bus par heure), d'amplitude (pour les passages en soirée et le week-end) dans le but notamment d'attirer les actifs ;
- Les impacts de la réorganisation du réseau de transport en commun sur la circulation des autres véhicules (automobiles et bus) principalement du fait de l'aménagement des voies et de la priorité concédée au BHNS à certains feux ;
- La sécurisation de certains passages piétons et voies longeant les axes routiers ainsi que la facilité d'accès aux quais et aux transports en commun pour les personnes à mobilité réduite ;
- Le stationnement pour les automobilistes tant sur les parking-relais proposés (quantité, capacité, sécurité) que sur les places libres d'accès ;
- Les impacts environnementaux du nouveau réseau, notamment l'empreinte carbone de la flotte de bus et, aussi, la place des espaces verts dans les aménagements de voirie en cours.

Les commerçants ont particulièrement pointé les nuisances provoquées par les travaux en cours du BHNS (projet ayant déjà fait l'objet d'une concertation), en particulier leurs craintes d'une baisse d'activité face aux zones commerciales installées en périphérie ; ils ont exprimé leurs attentes en termes de stationnement, ainsi que la rénovation de la route de Bordeaux et les configurations précises des quais d'accès au BHNS pour les futurs usagers.

L'ensemble des participants a cherché à connaître les impacts concrets du nouveau réseau sur la vie quotidienne dont ceux sur la tarification et la billettique : prix du titre de transport ou possibilité d'une carte unique entre le réseau STGA et le réseau régional et aussi éventuelle gratuité des transports en commun, se basant sur l'expérience d'autres villes françaises.

Enfin, les participants ont exprimé clairement leur volonté d'être informés au mieux et au plus tôt des changements qui adviendront lors de la réorganisation du réseau. Ils ont insisté sur la nécessité de communiquer vers tous les types de publics sans oublier les seniors au sein desquels l'usage du numérique est moins répandu.

1. Sur la base de ce bilan de la concertation et de l'avis du groupe de travail, il est proposé de retenir les principales évolutions du réseau « möbius » tel que décrit ci-après :

- Allongement de la plage horaire du service des lignes de BHNS de 5h30 à 22h du lundi au samedi.
- Extension des horaires des lignes majeures de 6h à 21h.
- Circulation des lignes de BHNS toute la journée le dimanche de 10h à 20h et de deux autres lignes régulières à partir de 10h jusqu'à 19h, puis trois lignes à partir de 12h jusqu'à 19h.
- Circulation des lignes de BHNS toute la journée le dimanche de 10h à 20h.
- Création d'une ligne Express entre le pôle gare d'Angoulême, Ma Campagne et Puymoyen.
- Mise en place d'une nouvelle ligne scolaire entre Puymoyen et Ma Campagne.
- Création d'une ligne urbaine entre la zone des Montagnes (arrêt Géant) et la zone des Agriers/Parc de Frégeneuil.
- Nouvelles dessertes du bas de plateau d'Angoulême avec une ligne structurante sur la rue de Bordeaux et notamment la création d'arrêt au droit du CIBDI / musée de la BD. Cette desserte permettra d'offrir une liaison directe entre la gare et le quartier de « l'image », ainsi qu'une desserte complète du boulevard Besson Bey jusqu'à la rue de Bordeaux et la création d'arrêts au droit du FRAC notamment.
- Amélioration de la desserte des zones d'activités avec la mise en place :
 - d'une desserte par transport à la demande de la Zone de la Braconne qui sera connecté à la ligne A du BHNS à Ruelle.
 - desserte nouvelle en ligne régulière de la zone d'activités des Agriers et de Bel Air (Carat).
 - forte hausse de la desserte de la ZA de Nersac.
 - desserte de la ZI n° 3 avec large amplitude horaire de 5h30 à 22H.
- Modification d'itinéraire de la ligne Nersac <> Angoulême afin de diviser par deux le temps de parcours.
- Desserte de la commune de Fléac vers et depuis Angoulême via l'emprunt de la route des Planes.
- Desserte de la commune de Linars avec un bus toutes les 15 minutes en heures de pointe jusqu'aux Groies.
- Desserte du bourg de Viville vers/ depuis Ruelle avec une zone de transport à la demande.
- Mise en place et amélioration des fréquences du service de transport à la demande par zone pour les communes de deuxième et troisième couronne.

2. Plusieurs options ont également été soumises à la concertation, la validation des options suivantes est proposée :

- Mise en place d'une navette de centre-ville entre l'Alpha et parvis ouest de la gare et Les Halles. Ceci afin d'améliorer les liaisons entre la ville haute et la ville basse et rendre les liaisons plus accessibles et lisibles entre l'Alpha / la gare et le centre d'Angoulême. Proposition de motorisation électrique de la navette du fait d'un parcours concentré dans l'hyper centre urbain.

L'annexe 2 à la délibération présente l'ensemble de l'offre de service proposée selon les différentes périodes de l'année pour chaque ligne.

3. Evolutions du projet issu de la concertation avec les communes

Suite aux différents échanges avec les habitants et élus il est proposé de valider de nouveaux services pour certaines demandes récurrentes émises, qui ne figuraient pas initialement dans le projet du futur réseau « möbius » :

- Etude de création d'un parking relais sud dans le quartier de Ma Campagne.
- Mise en place d'une navette « Nautilus Express » qui desservirait l'hôtel de ville d'Angoulême, le pôle de la gare, le Pontouvre à raison de six courses par jour pendant les petites et grandes vacances. Cette navette permettra ainsi d'offrir une connexion aux usagers de l'ensemble du réseau pour rejoindre plus rapidement Nautilus et le plan d'eau, ainsi que la desserte de la zone nord d'Angoulême vers Nautilus (Ruelle, Gond-Pontouvre, Champniers, Brie).
- Amélioration de la desserte de la rue du capitaine Favre à Angoulême et du quartier du petit Fresquet pour répondre à la forte urbanisation et implantation d'équipements au cours de ces dernières années.
- Amélioration de la desserte du Campus universitaire et du centre Camille Claudel à raison d'une fréquence de passage de bus entre 20 et 30 minutes en heure de pointe.
- Création d'un arrêt qui pourra être desservi par le réseau Libus adapté aux personnes à Mobilité Réduite sur les arrêts Hôpital Nord et à la Grand Font afin de répondre au besoin des usagers sur des zones peu accessibles du fait de la topographie.
- Maintien du maillage de la desserte actuelle sur les communes de Brie et Champniers entre les Frauds et la zone des Montagnes.
- Etude de l'extension de la ligne régulière qui desservira la zone ouest des Montagnes à Champniers sous réserve de la réalisation des aménagements routiers permettant de fluidifier le trafic sur cette nouvelle zone.
- Desserte en terminus partiel avec la ligne C de la section « chez Siret, Puits de Denin, Bellevue » entre les Groies et le gymnase de Fléac.
- Desserte du Centre Equestre « Etrier Charentais » en transport à la demande.
- Connexion de la commune de Marsac et du bourg de Vouilhac (Champniers) vers Gond-Pontouvre et non plus Saint-Yrieix.
- Connexion de la commune de Sireuil vers Nersac et non plus Linars.

4. Engagement à faire des études complémentaires pour certaines démarches émises de façon récurrente

- Etude de création d'un parking relais à l'est de l'agglomération sur la commune de Soyaux.
- Etude d'un jalonnement piéton avec indication du temps de marche sur les points d'arrêts principaux du réseau et à prolonger par les communes sur les itinéraires majeurs.
- Etude d'opportunité pour la mise en place d'un système de covoiturage de proximité
- Optimisation des délais (une demi-journée d'avance contre 1 journée) et de l'interface (application...) de réservation du transport à la demande pour en faciliter l'accès.
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un titre multimodal permettant d'utiliser les bus, les cars ou les TER avec le même titre de transport.
- Etude de refonte de la gamme tarifaire du réseau urbain pour une mise en place à la mise en service du futur réseau möbius en septembre 2019.

5. Eléments financiers

En termes de coût de fonctionnement, les évolutions du futur réseau möbius sont estimées à une hausse maximum de 10% du coût actuel du fonctionnement du réseau.

En termes d'investissement, une provision d'un million d'euros est déjà inscrite dans la programmation pluriannuelle d'investissement du budget transport en commun afin de réaliser les aménagements nécessaires pour le fonctionnement du futur réseau (aménagement de nouveaux terminus, adaptation de la voirie, achat de navettes ...).

Au vu de l'avis favorable du groupe de travail restructuration du réseau,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

Je vous propose de :

VALIDER le bilan de la concertation volontaire relative à la réorganisation du réseau de transport.

VALIDER le projet du futur réseau « möbius » tel qu'exposé dans la délibération et ses annexes, ainsi que la mise en service du réseau « möbius » en septembre 2019.

AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du futur réseau.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 05 octobre 2018

SYNTHESE DES LIGNES			
Niveau de hiérarchisation	N° de la ligne	Terminus 1	Terminus 2
BHNS	Ligne A	La Couronne (Galands)	Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)
	Ligne B	St Michel (Voie ferrée)	Soyaux (LP Grégoire)
Lignes Majeures	Ligne 1	Fléac (Gymnase) ou Linars (Les groies)	Soyaux (Pl. du Lac ou Mendes France)
	Ligne 2	Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)	St Yrieix (Plan d'eau)
	Ligne 3	St Yrieix (Plan d'eau)	Magnac-sur-Touvre (Bourg)
	Ligne 4	Angoulême (Arche)	L'Isle-d'Espagnac (Ecasseaux)
	Ligne 5	Fléac (Gymnase)	L'Isle-d'Espagnac (Parc Expo/Bel Air)
	Ligne 6	Champniers (Géant)	Angoulême (Frégeneuil)
	Ligne 7	Gond-Pontouvre (Treuil)	Nersac (Les Épinettes)
	Ligne 8	St Michel (Puygrelier)	Angoulême (PEM)
	Ligne 9	St Yrieix (Rochers)	St Michel (Puygrelier)
	Ligne 10	Angoulême (Hôtel de Ville)	Brie
	Ligne EXP 1	Puymoyen (Genainville) ou Ma Campagne	Angoulême (PEM)
Lignes Relais	Ligne 20	Ruelle-sur-Touvre (Mas des Theils)	Magnac-sur-Touvre (Bourg)
	Ligne 21	Ruelle-sur-Touvre (Les Ormeaux)	Mornac (Queroy)
	Ligne 22	La Couronne (L'Oisellerie) <> Université <> St Michel <> La Couronne (L'Oisellerie)	
	Ligne 23	St Saturnin (Chez Boutin)	Fléac (Sazaris)
	Ligne 24	La Couronne L'Oisellerie <> Nersac <> La Couronne <> La Couronne (L'Oisellerie)	
	Navette Hypercentre	Alpha/Gare <> Les Halles	
Lignes de Proximité	ZP1	Fléac ; Asnières	
	ZP2	St Yrieix ; Vindelle ; Marsac	
	ZP3	Balzac ; Gond-Pontouvre	
	ZP4	Brie ; Champniers	
	ZP5	Champniers ; Ruelle-sur-Touvre ; Mornac	
	ZP6	Touvre ; Magnac ; Ruelle-sur-Touvre	
	ZP7	Soyaux ; Garat ; Dirac ; Vouzan ; Sers ; Bouëx	
	ZP8	La Couronne ; Mouthiers	
	ZP9	Voël et Giget ; Angoulême	
	ZP10	Claix ; Rouillet-St-Estèphe ; La Couronne	
	ZP11	Sireuil ; Nersac	
	ZP12	Trois Palis, Linars ; St Saturnin	

CONCERTATION SUR LA MODERNISATION DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DU BILAN	4
RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	6
LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	6
OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE	6
Les supports d'information.....	7
LES RÉUNIONS PUBLIQUES	8
OBJECTIFS.....	8
DEROULÉ	8
PARTICIPATION	9
ANALYSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS LORS DES 9 REUNIONS PUBLIQUES	10
1. L'OPPORTUNITÉ DU PROJET	10
1.1. Un projet opportun pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération 10	
1.2. Un projet opportun pour inciter à prendre les transports en commun	11
1.3. Des suggestions complémentaires à la réorganisation du réseau.....	12
2. LA REORGANISATION DES LIGNES DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN 13	
2.1. Les nouvelles lignes proposées	13
2.2. Le transport de proximité ou transport à la demande (TAD).....	13
2.3. La navette vers le centre-ville	15
2.4. Les correspondances entre les nouvelles lignes proposées	16
2.5. Le devenir des lignes existantes	16
2.6. Les demandes de dessertes complémentaires à la réorganisation proposée	17
3. L'AMELIORATION DES HORAIRES	19
3.1. Augmenter la fréquence de passage des bus	19
3.2. Elargir l'amplitude horaire de passage des bus.....	19
4. LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT	20
4.1. La circulation automobile	20
4.2. La circulation des piétons	21
4.3. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite.....	22
4.4. Les parkings relais.....	23
5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA REORGANISATION DU RESEAU.....	24

5.1. Les tarifs et la gratuité.....	24
5.2. Le financement du projet de réorganisation du réseau.....	25
5.3. L'information des usagers sur le nouveau réseau	26
5.4. Les préoccupations environnementales	26
6. UN SUJET CONNEXE : LES TRAVAUX DU BHNS.....	27

SYNTHÈSE DU BILAN

GrandAngoulême a souhaité réaliser une concertation volontaire et très large avec à la fois des professionnels des secteurs de l'économie, de l'insertion, de l'éducation, des sports, des loisirs et d'autre part des réunions publiques réparties sur l'ensemble du territoire entre le 06 avril et le 30 mai 2018 pour partager avec les habitants le projet de modernisation du réseau de transport public.

Des 9 réunions publiques qui ont eu lieu du 6 avril au 30 mai 2018 sur le territoire de Grand Angoulême, il ressort une adhésion globale des habitants au projet de réorganisation du réseau de transport en commun, étant donné l'objectif de ce dernier de répondre à des besoins en augmentation, notamment pour certaines catégories de population telles que les actifs.

Les échanges entre les participants, les élus et les spécialistes des transports ont porté sur :

- L'opportunité et l'objectif général de cette réorganisation avec la demande exprimée à quelques reprises de lignes circulaires complémentaires ;
Le gain en attractivité fréquemment souligné pour toute l'agglomération ;
- La volonté de connaissance fine du futur réseau : lieux de passage des nouvelles lignes et fréquence, correspondances avec le BHNS, devenir des anciennes lignes, desserte de lieux actuellement non connectés ;
- Les navettes prévues en centre-ville ;
- Le fonctionnement précis du transport à la demande dans les zones rurales et les communes les plus éloignées du cœur d'agglomération, ;
- L'amélioration générale des horaires par rapport à l'existant y compris en période de vacances scolaires, en termes de fréquence (le nombre de bus par heure), d'amplitude (pour les passages en soirée et le week-end) dans le but notamment d'attirer les actifs ;
- Les impacts de la réorganisation du réseau de transport en commun sur la circulation des autres véhicules (automobiles et bus) principalement du fait de l'aménagement des voies et de la priorité concédée au BHNS à certains feux ;
- La sécurisation de certains passages piétons et voies longeant les axes routiers ainsi que la facilité d'accès aux quais et aux transports en commun pour les personnes à mobilité réduite ;
- Le stationnement pour les automobilistes tant sur les parking-relais proposés (quantité, capacité, sécurité) que sur les places libres d'accès ;
- Les impacts environnementaux du nouveau réseau, notamment l'empreinte carbone de la flotte de bus et, aussi, la place des espaces verts dans les aménagements de voirie en cours.

Les commerçants ont particulièrement pointé les nuisances provoquées par les travaux en cours du BHNS (projet ayant déjà fait l'objet d'une concertation), en particulier leurs craintes d'une baisse d'activité face aux zones commerciales installées en périphérie ; ils ont exprimé leurs attentes en termes de

stationnement, ainsi que la rénovation de la route de Bordeaux et les configurations précises des quais d'accès au BHNS pour les futurs usagers.

L'ensemble des participants a cherché à connaître les impacts concrets du nouveau réseau sur la vie quotidienne dont ceux sur la tarification et la billettique : prix du titre de transport ou possibilité d'une carte unique entre le réseau STGA et le réseau régional et aussi éventuelle gratuité des transports en commun, se basant sur l'expérience d'autres villes françaises.

Enfin, les participants ont exprimé clairement leur volonté d'être informés au mieux et au plus tôt des changements qui adviendront lors de la réorganisation du réseau. Ils ont insisté sur la nécessité de communiquer vers tous les types de publics sans oublier les seniors au sein desquels l'usage du numérique est moins répandu.

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Grand Angoulême souhaite réorganiser et moderniser son réseau de transports publics sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, notamment pour valoriser l'arrivée prochaine du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Une étude de données recueillies sur la mobilité et les déplacements à l'échelle de Grand Angoulême, a permis de concevoir une modernisation du réseau de transport qui se traduit par l'offre suivante :

- Deux lignes BHNS, équipement structurant et ossature du réseau de transport ;
- Des lignes de bus dites « majeures » en direction du cœur d'agglomération ;
- Des lignes de bus dites « relais », connectées au BHNS ;
- Des lignes de transport à la demande (TAD), dites « de proximité », en connexion avec le reste du réseau.

Cette réorganisation s'exprime également à travers une nouvelle identité visuelle des matériels et services de transport de l'agglomération portés par la STGA (société de transports du Grand Angoulême).

Le projet de réorganisation du réseau de bus du Grand Angoulême a fait l'objet d'une concertation publique entre le 6 avril et le 30 mai 2018, à travers 9 réunions ouvertes à tous, une quinzaine d'ateliers avec les acteurs du territoire (professionnels de la culture, du tourisme et du sport, de l'insertion et de la solidarité, de l'économie et de l'emploi et de l'éducation et de l'enseignement), des rencontres avec 18 communes du Grand Angoulême, 2 réunions avec le personnel de la STGA et 4 ateliers avec le Conseil de Développement. **Ce bilan présente la synthèse des avis exprimés lors des 9 réunions publiques.**

Ce projet de réorganisation fera l'objet d'un vote du Conseil communautaire de Grand Angoulême en juin 2018, tenant compte des apports de la concertation. La mise en œuvre opérationnelle devrait débuter dès l'été 2019 dans l'objectif de mettre en service le nouveau réseau en septembre 2019.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE

Cette concertation volontaire de GrandAngoulême avait pour objectif d'informer les habitants du territoire projet de modernisation du réseau de transport public, recueillir leurs avis et échanger en vue d'améliorer le service proposé. Le projet concerne l'ensemble de l'agglomération, ainsi neuf réunions publiques ont été organisées avec le soin de répartir géographiquement les lieux de réunions pour couvrir tous les bassins de population :

- Bassin Ouest à Sireuil
- Bassin Sud à La Couronne
- Bassin Nord à Balzac et Ruelle
- Bassin Est à Soyaux et Garat
- Centre de l'agglomération et première couronne à Grand Garenne, Ma Campagne et l'Alpha.

Les supports d'information

L'information sur la concertation et sur le projet de modernisation du réseau de transport de Grand Angoulême a été assurée largement à travers différents supports :

- La page internet dédiée au projet :

<http://www.mobilite-grandangouleme.fr/les-projets/bus-a-haut-niveau-de-service-bhns/>

- Plus de 600 affiches affichées dans tous les lieux publics ou les points d'intérêt autour des bassins de populations des lieux de réunions.
- Des insertions presse avec les dates et lieux de réunions publiques dans les journaux Charente Libre, Sud-Ouest et le magazine Sortir



Figure 2: Annonce presse de la réunion publique de GARAT



Figure 1: annonce presse de la réunion publique de BALZAC

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

OBJECTIFS

Les neuf réunions publiques organisées sur le territoire de Grand Angoulême visaient à :

- Informer les citoyens sur le projet de réorganisation du réseau de transports en commun ;
- Recueillir les questions, les avis et remarques permettant d'affiner et d'enrichir le projet ;
- Permettre l'échange et le dialogue entre les citoyens, les élus et les équipes techniques ;
- Eclairer les choix des élus communautaires, notamment dans la perspective du Conseil de fin juin 2018.



DEROULÉ

Figure 3: Réunion publique à La Couronne (Photo : W.DENIZET).

A chaque réunion

publique des temps d'exposés présentés par Grand Angoulême sur l'état des lieux du réseau existant, les besoins exprimés lors de l'étude de données, les propositions de réorganisation du réseau, son financement et sa nouvelle identité, alternaient avec des temps d'échanges avec le public présent. Les réunions publiques ont duré en moyenne deux heures et se sont tenues sur l'ensemble du territoire de l'agglomération :

- Le vendredi 6 avril à **La Couronne** - LCR - rue Alfred Vigny
- Le mardi 17 avril à **Balzac** - Salle des fêtes
- Le jeudi 19 avril à **Garat** - Salle des fêtes
- Le vendredi 27 avril à **Angoulême** - MJC Grande-Garenne
- Le vendredi 4 mai à **Soyaux** - Soëlys - Salle Onyx
- Le mardi 15 mai à **Sireuil** - Salle des fêtes
- Le mercredi 16 mai à **Angoulême** - MJC Ma Campagne - Espace Cafétéria
- Le mardi 22 mai à **Ruelle-sur-Touvre** - Théâtre Jean-Ferrat
- Le mercredi 30 mai à **Angoulême** - L'Alpha

PARTICIPATION

Au total, 297 personnes ont participé à ces 9 rencontres. 168 interventions du public ont été recensées¹.

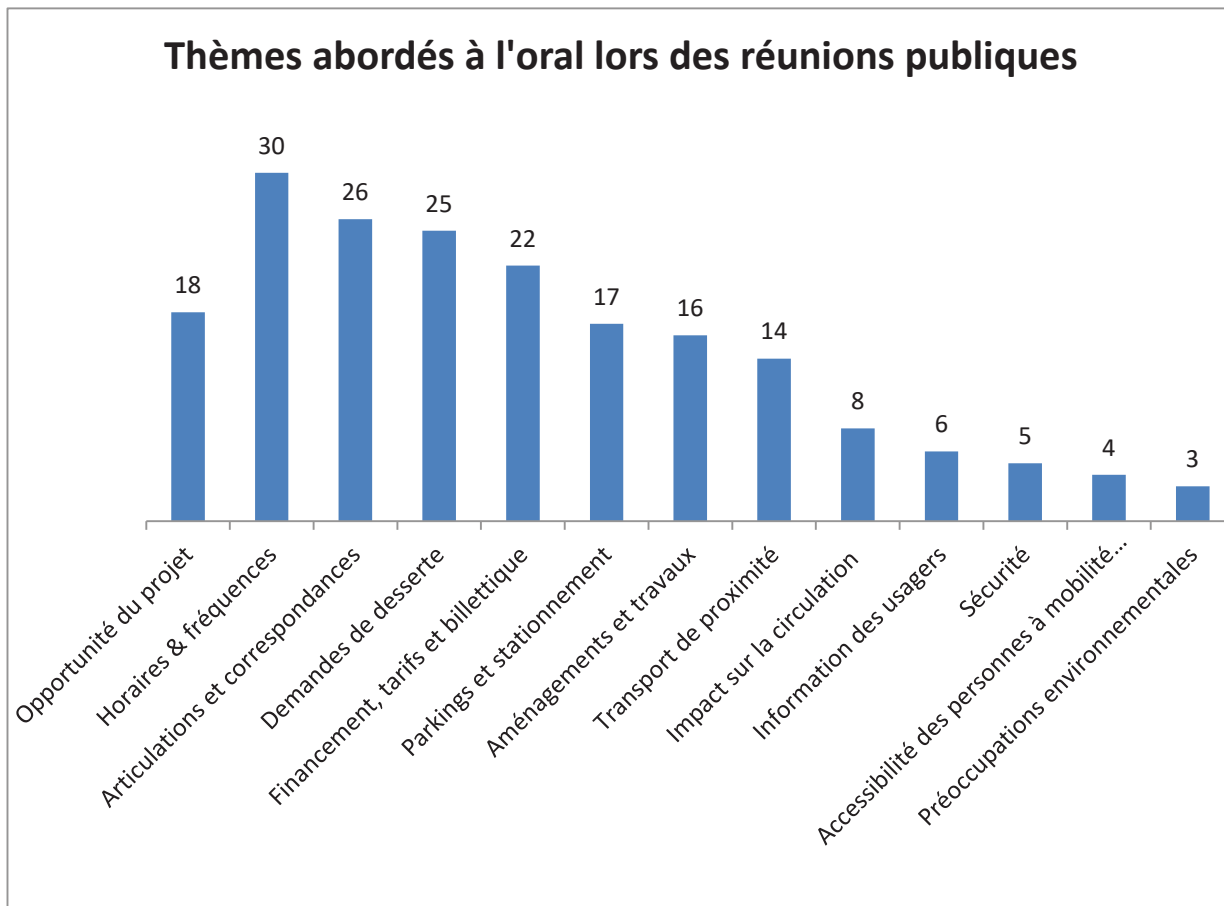


Figure 4: Réunion publique à La Couronne
(Photo: W.DENIZET)

	La Couronne (06/04)	Balzac (17/04)	Garat (19/04)	Angoulême Grande-Garenne (27/04)	Soyaux (04/05)	Sireuil (15/05)	Angoulême Ma Campagne (16/05)	Ruelle-sur-Touvre (22/05)	Angoulême L'Alpha (30/05)	Total
Nombre de participants	20	26	26	26	27	20	40	53	59	297
Interventions du public	13	23	12	20	20	14	22	23	21	168

¹ Sur les 9 réunions publiques.

ANALYSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS LORS DES 9 RÉUNIONS PUBLIQUES



1. L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

De nombreux participants introduisent ou concluent leurs interventions ou leurs questions sur le projet en exprimant leur satisfaction face à la nouvelle offre de transport qui leur est faite. Et ce, quelle que soit leur commune de résidence.

Le projet semble répondre à leurs besoins d'élargissement de l'amplitude horaire et d'augmentation de la fréquence de desserte.

Le projet est perçu comme une opportunité de développement économique et d'attractivité de l'agglomération.

« Un projet de transport en commun moderne, c'est précisément nécessaire à l'attractivité d'Angoulême, notamment auprès des jeunes actifs comme moi qui s'installent avec leur famille. »

William JACQUILLARD, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine en charge du transport scolaire et interurbain pour la Charente : « Il s'agit dans l'ensemble d'un sérieux progrès qui correspond à une forte demande. »

1.1. Un projet opportun pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération

Toutefois, certains participants s'interrogent sur la capacité du projet de réorganisation du réseau à répondre aux enjeux de développement urbain et économique en périphérie de l'agglomération.

« Les travaux du BHNS sont une vraie plaie pour les petits commerçants qui manquent d'attractivité face aux zones commerciales en périphérie, alors même que nous payons énormément d'impôts locaux pour financer ce genre de projets ! »

« L'élaboration de ce nouveau schéma apparaît plus comme une réponse à un catalogue de demandes qu'à une réflexion générale sur l'aménagement du territoire et la politique de la ville au moment où les activités économiques tendent à s'éloigner en périphérie. »

Quelques-uns proposent ainsi la création d'une ligne reliant les périphéries de l'agglomération entre elles.

« Aujourd'hui, il est par exemple difficile de rejoindre Girac depuis Linars ou Fléac, est-ce qu'une ligne de périphérie à périphérie ne pourrait pas être envisagée ? »

« Le réseau de transports est aujourd'hui organisé en étoile, n'y a-t-il pas lieu de mettre en place une ligne circulaire, ce qui permettrait de gagner du temps pour certains usagers ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le projet vise la réorganisation globale des transports à l'échelle des 38 communes de l'agglomération, ce qui inclut le BHNS mais également l'articulation avec les autres lignes.
- Le nouveau schéma de transports vise en particulier à permettre à des personnes qui n'ont pas de voiture pour des raisons économiques d'accéder à leur lieu de travail de façon plus confortable et rapide. Le centre-ville est suffisamment actif pour susciter une demande de desserte, en particulier de la part des jeunes en soirée, et les quartiers de la politique de la ville sont également desservis par le nouveau schéma.
- Philippe VERGNAUD, maire adjoint en charge du Développement du commerce et de l'artisanat d'Angoulême estime ce projet « primordial pour les commerces du centre-ville qui sont au nombre d'environ 450 et confrontés à un nombre de places de stationnement limité. »
- La création d'une ligne transversale sur de grands itinéraires routiers coûte très cher pour un faible nombre d'usagers potentiel en raison du manque de compétitivité face à l'automobile. D'autres solutions de déplacement s'avèrent plus adaptées pour ce type de trajet, à l'exemple des applications connectées de covoiturage.
- Trois « barreaux » périphériques de bus ont toutefois été étudiés par les équipes de Grand Angoulême, dont en particulier une ligne transversale au nord de l'agglomération.

1.2. Un projet opportun pour inciter à prendre les transports en commun

Des participants s'interrogent sur la capacité du nouveau réseau à capter un public plus large.

« Un usager de Balzac aura probablement beaucoup de correspondances et un temps de transport qui ne sera pas raccourci. C'est un frein pour les actifs. »

« Avez-vous une idée du nombre de personnes qui délaisseront leur voiture au parking-relais au profit du transport en commun et si c'est le cas, d'où tenez-vous ces chiffres ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

→ Environ 850 (petit problème de chiffre ! environ 850 personnes) nouvelles personnes par jour emprunteraient le réseau et délaisseraient leur voiture. Ces chiffres ont été obtenus en phase de diagnostic via une simulation prenant en compte les temps de trajet et les calculs coûts-avantages pour les potentiels usagers, complétée par une comparaison avec d'autres villes de même taille. Saint-Nazaire a par exemple enregistré une augmentation de 25% d'utilisation de son réseau.

1.3. Des suggestions complémentaires à la réorganisation du réseau

Quelques suggestions sont formulées pour compléter le projet de réorganisation du réseau.

« Est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de cette réorganisation pour fusionner les différents services de transport (Citram, STGA, transports scolaires) en un seul ? »

Marie-Odile DUBOIS, conseillère municipale de Soyaux, déléguée aux structures d'accueil petite enfance, référente du quartier Soyaux-Est : « Est-il possible de prévoir une alternance entre bus en heure pleine et minibus en heure creuse étant donné que la fréquentation varie suivant les horaires ? »

« Envisage-t-on à Grand Angoulême la création d'un service de covoiturage de proximité ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

→ La fusion des services pourrait intervenir dans un second temps mais la réorganisation du réseau STGA existant est aujourd'hui prioritaire. La correspondance gratuite entre STGA et le réseau vert de la Citram a toutefois été votée par le Conseil communautaire, la mise en service de la nouvelle billettique prévue à la rentrée 2018 devrait la rendre effective.

→ Le coût d'une alternance entre un bus et un minibus serait trop important dû à l'achat de ce dernier. Certaines lignes à faible fréquentation seront toutefois desservies par un minibus, mais sans alternance avec un bus.

→ La mise en place d'un dispositif de covoiturage de proximité est envisageable dans un second temps, après la mise en place du nouveau réseau. Grand Angoulême a déjà échangé avec le Département pour identifier des zones de covoiturage.

2. LA REORGANISATION DES LIGNES DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

De nombreux participants s'interrogent sur les caractéristiques de la réorganisation proposée (nouvelles lignes, transport à la demande, navette centre-ville), et sur le maintien de leurs usages actuels (maintien des lignes, correspondances, desserte).



Figure 5: Réunion publique à la Couronne (Photo: W. DENIZET)

2.1. Les nouvelles lignes proposées

Quelques-uns souhaitent des précisions sur les nouvelles lignes proposées :

- a) La ligne Nersac - Saint-Michel ;
- b) Le double terminus de la ligne B à Saint-Michel et à Linars ;

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- a) La ligne Nersac - Saint-Michel est une ligne express dont l'objectif est de rapprocher les centre-bourgs du cœur de l'agglomération.
- b) Seule la branche desservant Saint-Michel sera réalisée en phase 1 du projet. Une autre ligne avec une offre de transport améliorée sera mise en place pour desservir Linars car le double terminus aurait entraîné une perte d'offre de service pour les habitants des deux côtés.

2.2. Le transport de proximité ou transport à la demande (TAD)

Plusieurs participants s'interrogent sur le fonctionnement du transport à la demande.

- « Comment fonctionne ce transport à la demande ? Comment fait un lycéen par exemple dont les cours commencent à dix heures ? »
- « Dans l'ancien système de transport à la demande, les usagers avaient la liberté de choisir leur lieu de départ et leur lieu d'arrivée, ce sera le cas ? »
- « Le transport à la demande perdurera-t-il au sein du nouveau réseau, notamment pour les aînés ? »
- « À quelle date le transport à la demande sera mis en place dans les zones où le réseau vert a déjà été modifié ? »
- « Je pense que la nécessité de changer de bus pour atteindre Angoulême sera un inconvénient par rapport au service de bus actuel. »
- « Quel est le coût de fonctionnement d'un service de transport à la demande ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le transport à la demande (TAD), via des taxis ou des minibus, consistera à prendre en charge les voyageurs d'un point d'arrêt vers leurs correspondances ou du transport principal vers leur point d'arrivée. Il prévoit uniquement des arrêts d'un point à un autre pour respecter le cadre de limite de responsabilité du conducteur et maintenir une équité avec les autres modes.
- Ce type de transport permet d'adapter le tracé et les horaires d'arrivée d'une ligne peu fréquentée à la demande au jour le jour. La STGA étudie les possibilités de développement d'une application de réservation du transport à la demande afin de mieux correspondre aux usages des jeunes.
- le TAD sera mis en place à la même date que le reste du réseau, en septembre 2019.
- Le TAD correspond à un coût de 2,7€/km contre 3,51€/km pour un bus classique. Dans les zones peu fréquentées, il coûte moins cher qu'une ligne de bus à vide.

Certains participants demandent que le transport de proximité intègre un périmètre plus large.

« Les zones présentées ne prennent pas en compte certains villages autour de Champniers et de Brie. »

« Certains hameaux de Champniers en sont exclus sont exclus de la zone de transports à la demande de Balzac. »

Yvette FONTANEAU, adjointe à la voirie du maire de Vouzan : « Pourquoi les communes de Vouzan, Sers, Torsac et Dignac ne sont pas intégrées à la zone du transport à la demande ? Quelles sont les offres prévues sur ces quatre communes ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Les villages traversés par le réseau vert ont été pris en compte lors de la délimitation du zonage, un maillage plus fin est toutefois financièrement possible, à étudier avec les habitants.
- Suite au diagnostic des déplacements sur la zone et aux rencontres avec les équipes communales, la décision a été prise de ne pas intégrer la commune de Vouzan (très étendue) dans l'offre de transport à la demande mais de mener une étude complémentaire pour la desserte de ce territoire qui chiffrera financièrement les demandes de la commune pour un vote en juin 2018 au Conseil communautaire. Cette décision s'est appuyée sur l'existence d'une ligne régionale pour laquelle l'agglomération maintiendra la correspondance. Une connexion automobile est également envisagée à Garat ou à Soyaux pour la liaison au BHNS.

D'autres soulignent l'enjeu de déterminer des horaires de transport à la demande (TAD) et un fonctionnement permettant d'en assurer l'attractivité.

« Devra-t-on toujours commander le transport à la demande la veille ? Comment faire en cas de panne de voiture le matin ? »

« Le transport à la demande actuel est ridicule étant donné qu'il faut avertir la veille et anticiper ses déplacements. »

« Les horaires ouverts à la réservation pour le transport à la demande seront-ils libres ? L'essentiel étant de privilégier des horaires qui évitent une concurrence avec le transport régional. »

« Je pense que vos statistiques sont biaisées par la concurrence entre les réseaux Citram et STGA et que les réservations des taxis pourraient être plus importantes s'ils proposaient des horaires complémentaires. »

Jean-Claude COURARI, maire de Balzac : « Ce nouveau réseau représentera une offre complémentaire à la condition qu'il ne soit pas axé sur les mêmes horaires que la ligne exploitée par le Conseil régional. »

Jean-Luc MARTIAL, maire de Sireuil : « Les Sireuillois étaient très satisfaits de la mise en place d'un transport à la demande dans la commune mais il ne répond pas du tout aux besoins étant donné qu'il propose les mêmes horaires que le réseau régional. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le délai de réservation peut être réduit pour le prochain service, notamment à l'aide d'une application numérique, jusqu'à 2h ou une matinée avant le déplacement. Un délai plus court serait lourd financièrement pour la collectivité étant donné qu'en cas d'annulation, le conducteur serait bloqué sur la zone.
- La réservation sera également possible par téléphone, un agent de la STGA répondant directement aux demandes des usagers.
- Le TAD pourrait en effet être plus fréquenté avec des horaires complémentaires de ceux du réseau Citram. D'une manière générale, le réseau pourra encore évoluer à l'avenir : les horaires du TAD pourront être ajustés en 2020.

Quelques participants craignent que le TAD dégrade l'offre régionale assurée par le réseau vert (Citram).

« Je ne comprends pas la logique : si on veut réduire les temps de trajet, il vaudrait mieux limiter les correspondances. Or, le transport à la demande propose exactement le contraire en plus de demander aux gens d'anticiper leurs déplacements. Je suis satisfaite du réseau vert actuel. »

Joël JOUANNET, conseiller municipal de Brie : « Le réseau vert est actuellement attractif pour les habitants de la commune car il dessert les villages et pas uniquement le bourg principal. J'ai peur que le changement d'habitude soit difficile pour les habitants. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le projet vise à faciliter les correspondances. L'équation économique demandera de trancher entre l'augmentation de la fréquence et le maintien d'un maillage fin. Cette décision interviendra lors du Conseil communautaire de juin 2018.
- Le zonage des villages traversés par le réseau vert a été pris en compte, un maillage plus fin est financièrement possible en concertation avec les habitants et leurs élus.

2.3. La navette vers le centre-ville

Quelques participants s'interrogent sur les caractéristiques de la navette envisagée en centre-ville.

« N'y aura-t-il pas concurrence entre une possible navette reliant le centre-ville en journée avec d'autres lignes existantes ? »

« J'ai lu dans le journal que les bus de campagne n'auront plus l'autorisation de monter sur le plateau d'Angoulême. Est-ce qu'il sera nécessaire de changer de bus ? »

« La création d'une navette reliant la gare à Ma Campagne est une bonne idée mais je me demandais s'il était prévu d'en créer une pour la desserte des infrastructures telles que Nautilus, dont les habitants de Soyaux sont aujourd'hui à 1 h minimum. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Il est nécessaire de choisir entre trois tracés pour la navette.
- Les lignes STGA continueront de monter et descendre du plateau : le projet d'interdiction de limitation de circulation, portée par la mairie d'Angoulême et qui devra être débattu au sein du Conseil communautaire, ne vise que les cars interurbains.
- Toutes les communes du Grand Angoulême ont demandé à ce que leur liaison avec Nautilus soit améliorée mais il n'est pas possible d'organiser une desserte directe pour toutes les communes. C'est pourquoi il va être proposé au conseil communautaire d'étudier la mise en place d'un service spécial de 2 à 3 cars par jour en début et en fin d'après-midi, partant du secteur de la gare pour un regroupement des usagers.

2.4. Les correspondances entre les nouvelles lignes proposées

Certains participants s'interrogent sur l'évolution des correspondances, notamment entre le BHNS et les autres lignes de bus.

- « J'aimerais en savoir plus concernant l'articulation entre le BHNS et les lignes majeures, notamment si une correspondance avec changement de bus est nécessaire. »
- « Combien de temps va-t-on attendre aux correspondances entre le BHNS et les lignes de bus compte tenu des différences de fréquence entre ces deux moyens de transport ? »
- « Les lignes structurantes connectées au BHNS auront-elles les mêmes amplitudes horaires que ce dernier ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Les lignes majeures rouleront la plupart du temps sur le tracé du BHNS, il ne sera ainsi pas nécessaire de changer de véhicule dans ce cas de figure. La correspondance interviendra nécessairement avec le transport à la demande.
- Pour limiter les attentes trop longues aux correspondances avec le BHNS, Grand Angoulême souhaiterait proposer des correspondances garanties à certains horaires, qui bénéficieraient d'une solution de repli en cas de retard.
- Le service des lignes BHNS durera jusqu'à 22 h, et celui des autres lignes jusqu'à 21 h.

2.5. Le devenir des lignes existantes

Beaucoup de participants s'inquiètent du devenir de certaines lignes actuelles et en particulier :

- a) Le maintien des lignes 1 et 16 du réseau régional ;
- b) La ligne 3 (l'Isle-d'Espagnac – Soyaux) ;
- c) La ligne 20 ;
- d) Les lignes desservant l'Isle-d'Espagnac ;
- e) Les lignes desservant le quartier Saint-Michel ;
- f) La ligne desservant le magasin Auchan de La Couronne ;
- g) L'arrêt des cars régionaux à Fléac.

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- a) Le Conseil régional a confirmé le maintien de ces lignes qui compléteront l'offre du transport à la demande sur le territoire de Garat.

- b) La ligne ira de Saint-Yrieix à Magnac-sur-Touvre en passant par le centre des impôts de Soyaux, la rue Jean Jaurès et la Maison d'Ardoise à L'Isle-d'Espagnac. La future ligne 3 présentera une offre de 15 minutes en heure de pointe et 30 minutes en heure creuse.
- c) La ligne 20 s'arrête aujourd'hui au Puy de Nanteuil et ira jusqu'à Mornac dans le nouveau schéma ; sa fréquence serait également améliorée avec un aller-retour supplémentaire par jour.
- d) Dans le cadre des études, le BHNS a fait l'objet de deux variantes, l'une passant par La Maison d'Ardoise, plutôt portée vers l'habitat, et l'autre, retenue, plutôt portée vers la zone industrielle et la médecine du travail.
- e) Le quartier conservera le même niveau de desserte via deux lignes de maillage permettant : l'une d'interconnecter le sud de Saint-Michel avec l'hôpital et le BHNS et l'autre de relier Nersac et sa zone industrielle au centre-ville d'Angoulême.
- f) La ligne en direction de Girac puis la correspondance avec le BHNS, desservi toutes les 10 minutes, permettra de relier le magasin Auchan de La Couronne.
- g) La mairie de Fléac a supprimé l'arrêt situé sur la route de Cognac en raison des conditions de visibilité qui n'étaient pas suffisantes. La réinsertion de cet arrêt pourra être envisagée lorsqu'aura été réalisée la déviation complète de la N141 depuis La Vigerie.

2.6. Les demandes de dessertes complémentaires à la réorganisation proposée

La desserte de certains secteurs de l'agglomération, d'équipements locaux et de zones économiques a été demandée. Le tableau suivant récapitule ces demandes.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE DESSERTE	
RÉUNIONS	DEMANDES
La Couronne (06/04)	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne entre Voeuil et La Couronne • Desserte de la piscine, du stade et du collège de La Couronne (ligne A du BHNS)
Balzac (17/04)	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne entre Balzac et Gond-Pontouvre • Ligne Jauldes-Angoulême • Desserte des villages de Brie et Champniers (en plus du bourg principal), de l'aéroport d'Angoulême (Champniers), de la ZAC des Montagnes (Champniers), des commerces de Ruelle (ligne Viville-Ruelle)
Garat (19/04)	<ul style="list-style-type: none"> • Plus d'interconnexions entre la ville-centre et les communes qui ont récemment intégré Grand Angoulême • Correspondances au magasin Carrefour • Desserte de l'Épiphyte, du parc accrobranche et du cinéma
Soyaux (04/05)	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement des lignes 2 et 5 au-delà de la RN141 à Fléac • Desserte de l'ADAPEI à Enteroche, le parc accrobranche et cinéma Mégarama, l'aire des Brandes pendant les vacances scolaires, le pôle Magelis, L'Alpha, l'Hôpital de Girac

Sireuil (15/05)	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte des locaux de l'association Valentin Haüy route de Bordeaux à Angoulême.
Angoulême - Ma Campagne (16/05)	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte de la ZAC des Montagnes (Champniers), de l'avenue de Navarre (ancien arrêt du lycée Coulomb), de la rue Baptiste Guillet et de la rue du Béarn (présence de personnes âgées) • Ligne circulaire entre les périphéries de l'agglomération
Ruelle-sur-Touvre (22/05)	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne entre L'Isle-d'Espagnac et Ruelle et ligne majeure entre l'avenue de la République, l'avenue Mermoz, l'espace Carat et le BHNS • Ligne Sireuil - Linars et Sireuil - Nersac • Desserte de la zone industrielle des Agriers (Angoulême), du lycée Saint-Joseph l'Amandier, de la cité HLM, du pôle de l'hôpital psychiatrique (800 emplois) et du centre universitaire (école d'ingénieurs et d'infirmières notamment), de Nautilus en été
Angoulême - L'Alpha (30/05)	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte des cars régionaux à Fléac • Desserte de l'EHPAD de Fléac • Desserte de la vallée de L'Anguienne, notamment le week-end • Exploitation de la ligne 2 vers la zone des Montagnes (Champniers) par la STGA • Maintien d'une ligne régionale à Mouthiers-sur-Boëme • Desserte du parc d'activités Euratlantique (Fléac - Saint-Yrieix)

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Chaque demande sera étudiée en amont lors du Conseil communautaire de juin 2018.
- Le projet n'oublie pas les communes nouvellement intégrées, en majorité rurales, mais le service y sera différent de celui du cœur d'agglomération. Le BHNS est la colonne vertébrale autour de laquelle s'articulent des lignes majeures, des lignes relais, puis un transport de proximité, à la demande.



Figure 6: Réunion publique à SOELYS - SOYAUX (Photo: W.DENIZET)

3. L'AMELIORATION DES HORAIRES

Plusieurs participants formulent des demandes visant l'amélioration des horaires proposés sur le réseau de transport en commun du Grand Angoulême (augmentation de la fréquence, extension de l'amplitude horaire).

3.1. Augmenter la fréquence de passage des bus

Certains participants rappellent qu'en parallèle du BHNS, ils aspirent à un temps de correspondance réduit entre deux bus sur les lignes majeures ou relais. L'augmentation de la fréquence est considérée comme un facteur favorable à l'attractivité du réseau, notamment sur des sites fréquentés.

« Seules les deux lignes du BHNS voient vraiment leur fréquence augmenter, si vous souhaitez attirer des gens habitant au-delà de leur aire d'influence, il faut élargir l'amplitude horaire de tout le réseau. »

« La ligne de bus desservant la ZAC des Montagnes devrait voir sa fréquence portée à 20 minutes à l'instar des lignes fortes d'Angoulême »

« Les parents des collégiens souhaitent également que plus de bus desservent le collège des Rochers [Pierre Mendès France], notamment sur l'horaire de 10h »

« La ligne de bus n° 8, qui dessert à la fois l'hôpital et le cabinet médical de cardiologie et d'ophtalmologie rue du capitaine Favre, n'offre pas une fréquence assez régulière : hormis le matin, celle-ci ne propose qu'un bus par heure et aucun de midi à 13h30 »

« La fréquence de la ligne 8 en direction de Puymoyen est très limitée (un bus par heure) alors qu'elle dessert un cabinet médical, service qui n'existe plus à Ma Campagne »

« Avant l'intégration de ma commune dans le Grand Angoulême, celle-ci était desservie par le Réseau Vert avec six à sept passages dans la journée : il est regrettable que le projet proposé s'oriente vers un affaiblissement de cette ligne »

« Je vous propose de créer une correspondance à la gare d'Angoulême entre la ligne n° 2 et les trains en provenance de Paris. A ce jour, la ligne n° 2 dessert la gare quelques minutes avant l'arrivée du train. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

→ Le budget des transports de l'agglomération ne permet pas d'augmenter la fréquence de toutes les lignes du réseau. L'objectif est donc de se concentrer sur le BHNS qui représente 36% (ligne 1 et 6 : rapport délégué 2016) des déplacements. Outre la durée de desserte, il est également nécessaire de tenir compte des impacts sur les horaires de travail des chauffeurs de la STGA.

→ L'augmentation généralisée de la fréquence, fera toutefois l'objet d'un arbitrage des élus face à d'autres propositions (sur la ligne H).

3.2. Elargir l'amplitude horaire de passage des bus

Au-delà de la fréquence, plusieurs avis demandent l'élargissement de l'amplitude horaire des bus pour les faire correspondre à d'autres publics que les scolaires.

« Les horaires vont-ils changer pendant les vacances scolaires ? »

« Actuellement, je ne prends jamais les transports en commun. Demain, avec ce nouveau réseau, comment pourrais-je être à 8h30 dans mon bureau à Angoulême ? »

« Pourquoi ne pas élargir l'amplitude horaire du BHNS le week-end pour qu'il concorde avec les horaires des séances de cinéma ? »

Stéphanie GARCIA, adjointe au maire d'Angoulême en charge de la vie scolaire et périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse : « Les jeunes se rendent difficilement en ville le soir en raison du manque de bus et de la difficulté d'utiliser un véhicule personnel. C'est un enjeu très important au regard de l'ambition de la Charente pour son attractivité étudiante. »

« Le dernier retour de la ligne 33 est actuellement à 17h25, il est donc programmé beaucoup trop tôt, même pour les personnes quittant le bureau à 17h »

« Sur la ligne 7, les horaires du samedi et des vacances scolaires ne sont pas adaptés pour les actifs »

« Est-ce que le collège Pierre Mendès France serait desservi le samedi ? »

« Est-ce que les bus allant jusqu'au lycée professionnel Grégoire ne pourraient pas s'arrêter parfois au cinéma ou à l'accrobranche, notamment le soir ? »

« Est-il envisageable que les bus du dimanche partent à 11h10 plutôt que 12h10 pour répondre à la demande de nombreux habitants de pouvoir se rendre sur les divers marchés d'Angoulême ? »

« Certains de mes amis prennent la ligne n° 1 pour aller au collège en s'arrêtant au stade mais sont souvent obligés de courir pour entrer au collège avant la fermeture des portes à cause du retard récurrent du bus. »

« La ligne du Réseau Vert desservant le secteur de Champniers devrait effectuer son service au moins jusqu'à 22 h 30, plutôt que 21 h car c'est une zone d'emploi où les horaires d'ouverture et de fermeture se font tôt le matin et tard le soir. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- L'un des objectifs de la réorganisation du réseau est de se tourner vers les actifs même s'il est nécessaire de préserver les scolaires qui représentent environ 60% du transport en commun. La volonté est donc de réduire la disparité entre les deux périodes : le principe est de conserver en heures de pointe une offre quasiment équivalente (diminution de la fréquence de passage de 5 min pour certaines lignes) quelle que soit la période de l'année.
- En deuxième périphérie, la voiture restera probablement prioritaire. Néanmoins, le transport à la demande sera plus intéressant pour les actifs que les lignes régionales qui partent plus tôt afin de desservir les scolaires.
- Le réseau actuel permet d'assister aux séances de cinéma de 20h. Cette modalité sera maintenue.
- Une option de bus dit « Noctang'bulle », le jeudi, vendredi et samedi soir, toutes les heures jusqu'à minuit sur le BHNS, va être soumise à l'arbitrage des élus.
- La ligne n° 1 deviendra la ligne A du BHNS avec une réduction du nombre d'arrêts et un bus toutes les 10 minutes en heure de pointe du matin et du soir.
- La desserte de Champniers a déjà été sensiblement améliorée et les nouveaux horaires de desserte ont été déterminés en concertation avec le collectif des commerçants de la zone des Montagnes. Les moyens financiers ne permettent pas d'envisager un service étendu jusqu'à 22 h 30 compte tenu des moyens financiers disponibles et des besoins des autres communes.

4. LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Certains participants s'interrogent sur les impacts du projet sur la circulation automobile et piétonne, mais aussi sur l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite, ou encore sur les parkings-relais.

4.1. La circulation automobile

Plusieurs participants craignent une hausse de la congestion automobile avec la réorganisation du réseau.

« J'aimerais connaître l'impact général estimé du BHNS et de l'augmentation des dessertes sur le trafic automobile. »

« Si les bus Citram ne bénéficient pas de la priorité aux feux, ils seront amenés à ralentir les bus STGA sur leurs tronçons communs, en particulier dans Angoulême et autour de la gare qui constitue un nœud intermodal pour tous les moyens de transport. »

Bertrand MAGNANON, adjoint au maire de Gond-Pontouvre, conseiller communautaire de Grand-Angoulême et vice-président de GAMA : « Les impacts sur la circulation représentent une question pertinente. Rappelons qu'améliorer la qualité du service de transport en commun en le rendant prioritaire sur certains axes par rapport aux voitures individuelles relève d'un choix politique. »

« Etant donné que vous construisez des parkings relais pour toucher de nouveaux usagers, n'y a-t-il pas un risque d'engorgement des voies menant à Angoulême ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Sur les voies où le site propre ne sera pas mis en place comme l'avenue du Général de Gaulle, la situation sera identique à l'actuelle avec l'impossibilité pour les voitures de doubler le bus. L'objectif n'est pas d'opposer les usagers des différents modes de transport mais de créer les conditions pour que chacun puisse avoir le choix de son mode de déplacement.
- Pour circuler sur les voies réservées, les bus de la Région devront effectivement être équipés des détecteurs dont bénéficient aujourd'hui les bus STGA. Les éléments techniques et financiers ont été transmis il y a peu à la Région et le coût de l'opération semble abordable.
- Les parkings-relais représentent une offre conséquente en termes de places et les communes les plus périphériques sont moins peuplées. L'étude menée par Grand Angoulême prévoit une marge importante en nombre d'usagers.

Certaines craignent un impact de la réorganisation du réseau sur le stationnement.

« La rue du Docteur Schweitzer et le boulevard d'Aquitaine seront-elles réaménagées et comment s'organiseront les stationnements des riverains ? »

« Est-ce que les stationnements réservés aux handicapés et à l'ambulance de la clinique du docteur Rault seront maintenus au rond-point de l'Octroi ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- La chaussée et les espaces verts de la zone comprise entre le cœur du quartier de la Grande-Garenne et le Boulevard d'Aquitaine seront réaménagés dans le cadre des travaux. Les stationnements perdus seront créés devant la supérette du quartier.
- Le rond-point ne sera pas supprimé et le docteur RAULT continuera de bénéficier de places de stationnement adaptées à ses patients.

4.2. La circulation des piétons

Plusieurs participants craignent pour la sécurité des piétons cheminant près des voies de bus ou attendant sur les quais.

« Je suis favorable au projet mais j'ai un doute sur le manque de sécurité le long des lignes BHNS, en particulier aux arrêts s'agissant des enfants à vélo ou en scooter. Garantissez-vous la sécurité des usagers et riverains du BHNS ? »

« Je suis inquiet des conditions de sécurité découlant de la réorganisation des transports entre la rue du Souvenir et la rue Jean-Maurice Poitevin : les bus auront la priorité au carrefour et j'ai peur qu'ils se déportent vers le mur du cimetière alors que les automobilistes seront au clignotant ou au vert, ce qui me fait craindre le pire pour la sécurité des piétons, déjà problématique à l'heure actuelle. »

« L'arrêt Plein Sud qui se trouve face à l'Intermarché est dangereux : il est sous-dimensionné par rapport à sa fréquentation à la sortie du lycée, ce qui conduit des enfants à circuler sur la route. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le nouveau schéma de transport va permettre d'améliorer les conditions de sécurité sur la voirie au regard de l'ensemble des problèmes constatés aujourd'hui sur les 38 communes de Grand Angoulême (accessibilité des passages piétons, visibilité laissée aux piétons sur les traversées, espace laissé aux cyclistes et aux scooters pour doubler les bus). Le réaménagement de façade à façade prévu par le BHNS dégagera de l'espace disponible pour les piétons.
- Une solution a été élaborée pour le carrefour entre la rue du Souvenir et la rue Poitevin, dont le financement a été précisé : si Grand Angoulême doit encore arbitrer sur ce point, l'impératif de sécurité devrait probablement conduire à ce que cette solution soit validée.
- L'arrêt Plein Sud a fait l'objet d'un échange dans le cadre du conseil citoyen et sera réaménagé et sécurisé dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP).

4.3. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Quelques participants s'inquiètent de l'accessibilité du nouveau réseau aux personnes à mobilité réduite (PMR).

« Comment va se concrétiser l'accessibilité (piétons, vélos, PMR) des trottoirs à proximité des arrêts pour les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite ? »

Jean-Jacques CHABERT, membre de l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants : « Grand Angoulême a réalisé des progrès, en particulier sur les arrêts d'autobus. En revanche, la modification apportée à la branche principale du BHNS éloigne certains arrêts pour améliorer le flux et la vitesse de la ligne, ce qui risque de pénaliser les personnes qui utilisent aujourd'hui les arrêts de proximité pour des raisons de handicap. Nous aimerions savoir s'il est prévu de mettre en place des bandes de guidage pour les malvoyants depuis les arrêts de bus. »

« Le transport des personnes handicapées est assuré aujourd'hui par une association, est-ce que ce nouveau réseau prévoit de le prendre en charge ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- La mise en accessibilité aux PMR fait l'objet d'une loi, elle est systématiquement prévue et contractualisée avec tous les services concernés.
- La mise en accessibilité aux PMR de tout le réseau ne pourra être réalisée avant 2020 en raison des fortes baisses de dotations de l'Etat (- 500 000€ pour La Couronne).
- Deux arrêts vont être fusionnés sur la route de Bordeaux à Angoulême afin d'améliorer le temps de parcours. La société GAMA va bientôt fixer un entretien avec l'association Valentin Haüy afin de déterminer s'il est plus pertinent de

mettre en place une bande de guidage sur le domaine public ou bien de réaliser un passage par le parking Logélia.

- De par sa délégation de service public et conformément à la réglementation, la STGA assure le transport de personnes en situation de handicap mais ne propose pas d'accompagnement individualisé pour ces personnes après le transport, cette mission étant assurée par une association spécialisée. Cette compétence touchant aux solidarités est plutôt du ressort du Département.

4.4. Les parkings relais

Certains participants s'interrogent sur le nombre et la capacité des parkings relais envisagés.

« Existe-t-il des parkings-relais ailleurs qu'à l'entrée d'Angoulême, en particulier dans des communes beaucoup plus extérieures ? Personnellement, une fois arrivé à Saint-Michel, je ne vois plus l'intérêt de délaissier ma voiture pour le bus compte tenu de la proximité avec Angoulême. »

« Je suis assez inquiet du faible nombre de nouveaux parkings annoncés par rapport à l'activité desservie. »

« Pourra-t-on agrandir les parkings relai ? J'ai peur que leur fréquentation subisse une forte augmentation à court terme. »

« Pourquoi aucun parking-relais n'a été prévu à l'est de Soyaux, par exemple prévu à la hauteur du magasin Carrefour pour se connecter à la ligne B du BHNS ? »

Sylvie MAILLOCHAUD, adjointe au maire de Balzac : « Pourquoi aucun parking relais n'est prévu sur la route de Vars alors que celle-ci draine un flux important de voitures ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- 4 parkings-relais (Les Trois Chênes, Carat, Girac et celui de la zone industrielle n° 3) regroupant au total 480 places sont prévus dans le nouveau schéma, sur du foncier dont Grand Angoulême est déjà propriétaire.
- Il existe par ailleurs 7 parkings-relais ouverts mais non sécurisés à Saint-Yrieix (aux Planes), à Gond-Pontouvre et à L'Isle-d'Espagnac. De nouveaux parkings peuvent être aménagés si des lieux adéquats existent.
- Selon les études et les usages actuels, la capacité des parkings relais est largement suffisante à court et moyen terme. Seulement 5% des 25 000 usagers des transports en commun de Grand Angoulême utilisent les parkings relais mais ceux-ci présentent par ailleurs des réserves de développement à long terme.
- Un parking relais existe au Gond-Pontouvre près de l'église.
- Des discussions sont en cours avec la commune de Soyaux qui a identifié deux parcelles non bâties près du centre clinique. Ces parcelles pourraient accueillir le parking relais de l'Est de l'agglomération si les études de faisabilité le permettent et permettrait de désengorger le parking du centre commercial.

Quelques participants insistent sur la nécessité de la sécurisation de ces espaces et posent la question de leur gratuité.

« Cette solution du parking-relais est plus pertinente que le transport à la demande, à la condition que le parking soit sécurisé. »

« Comment seront sécurisées les 480 places du parking-relais ? Sera-t-il nécessaire d'avoir un titre de transport pour y accéder ? »
« Les parkings-relais seront-ils toujours gratuits ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- La sécurité est capitale pour ce type d'équipement. Elle sera assurée par vidéoprotection et des barrières.
- Un ticket de bus ou une carte d'abonnement STGA sera nécessaire pour y accéder, le parking relais est donc gratuit pour les usagers des transports en commun.

5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA REORGANISATION DU RESEAU

Plusieurs aspects de la mise en œuvre de la réorganisation du réseau suscitent des questionnements des participants, tels que les tarifs pour les voyageurs, le financement du projet, l'information faite sur le projet, ou la dimension environnementale.

5.1. Les tarifs et la gratuité

Plusieurs participants s'interrogent sur les effets de la réorganisation sur les tarifs, et notamment le risque de les voir augmenter.

« Quel sera le prix du billet pour voyager sur ce nouveau réseau ? »
« J'imagine que vous avez prévu une augmentation du ticket de transport ? »
« Ne pourrait-on pas inciter à l'usage des transports en commun en diminuant le prix du billet ? »
« Quelles seront les tarifs pour chaque trajet ? »
« J'aimerais savoir si le « chèque mobilité », perdu par les personnes âgées de plus de 70 ans habitant à Champniers lors du rattachement de leur commune à Grand Angoulême, leur sera à nouveau versé dans le cadre du sein du futur réseau. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le prix du billet restera le même. Il représente actuellement 26% du coût du transport et ne peut être baissé sans conséquences sur les capacités d'investissement sur le réseau dans la mesure où le budget des transports en commun de Grand Angoulême doit s'autofinancer.
- Le titre de transport est à 1€80 l'unité à bord et 1,40€ en achat anticipé, les 10 voyages achetés ensemble reviennent à 1€ l'unité. Un abonnement au réseau de transports en commun de Grand Angoulême coûte 17€/mois et il existe des abonnements pour les salariés à hauteur de moins de 15€ voire moins de 13€ en cas de plan de déplacement et mobilité validé avec l'agglomération. A titre de comparaison, les frais d'entretien d'un véhicule personnel se chiffrent à 500€ par mois en moyenne.
- Un réaménagement de la grille tarifaire par rapport aux quotients familiaux notamment est à l'étude afin d'adapter l'offre aux conditions de revenus des usagers, il fera l'objet d'un travail mené en concertation avec la STGA à partir de 2019. Cette étude n'a pas pris initialement en compte les personnes âgées mais l'existence de ce chèque avant l'intégration à Grand Angoulême sera toutefois prise en compte dans les débats ultérieurs.

Certains participants suggèrent d'envisager la gratuité des transports en commun du réseau

« Serait-il possible d'envisager des transports gratuits ? Certaines agglomérations l'ont déjà fait. »

« Est-ce que la question de la gratuité des transports en commun a été soulevée à l'échelle de Grand Angoulême ? »

« La gratuité ne serait-elle pas envisageable afin de favoriser l'attractivité du réseau ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

→ Les recettes de la vente des tickets représentent 3,5M€ par an. La gratuité représenterait un manque à gagner trop important dans le budget permettant d'investir dans la modernisation du réseau. L'agglomération n'est pas en capacité de compenser cette perte de recettes.

→ La gratuité est parfois mise en place sur des petits réseaux afin d'augmenter l'usage des transports en commun. Des réseaux plus importants y réfléchissent comme à Dunkerque, mais vont devoir compenser la perte des recettes par une hausse de la fiscalité, notamment via le versement transports des entreprises, taxe qui est déjà haute à Angoulême.

D'autres participants s'inquiètent du périmètre de validité des cartes d'abonnement au réseau de la STGA, ou suggèrent la mise en place d'une carte unique à l'échelle du réseau régional

« La carte STGA sera-t-elle valide pour le transport à la demande ? »

« La carte STGA mensuelle sera-t-elle également valable pour le BHNS ? »

« Je trouve ça illogique de payer deux forfaits pour le Citram et pour STGA. »

« Allez-vous faire une seule carte qui fonctionne à la fois pour le réseau de transport régional et celui du Grand Angoulême ? »

« J'aimerais vous signaler que ma fille s'est vue refuser l'offre de remise pour la correspondance entre les réseaux Citram et STGA. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

→ La même carte sera utilisable sur l'ensemble du réseau (BHNS, lignes de bus et transport à la demande).

→ La Région et le Grand Angoulême examinent l'opportunité de produire une carte d'abonnement commune. Il sera toutefois nécessaire que la Région équipe tous ses cars et trains avec un système de billettique par carte sans contact.

→ L'acheteur d'un ticket Citram bénéficie déjà d'un tarif à moitié prix pour prendre un bus STGA et les scolaires ont droit à la correspondance gratuite entre les deux réseaux. Quelques familles n'en ont cependant pas bénéficié en raison de l'entrée récente de communes dans l'agglomération et de la reprise des bus verts départementaux par le Conseil régional. La mise en service de la nouvelle billettique prévue à la rentrée 2018 devrait résoudre ce problème pour l'intégralité des usagers.

5.2. Le financement du projet de réorganisation du réseau

Quelques participants demandent des précisions sur les modalités de financement du projet de réorganisation.

« D'où proviennent les 13 millions d'euros de recettes que vous nous présentez et dont bénéficie le Grand Angoulême pour son réseau ? »
« Le projet aura-t-il un impact sur les impôts locaux ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Le Grand Angoulême bénéficie pour son réseau de dotations de la Région et de l'Etat.
- Les contribuables particuliers ne participent pas au financement du réseau de transports : la seule ressource fiscale est le versement transports payé par les employeurs de plus de 11 salariés, dont le conseil communautaire a voté la baisse en début d'année (de 1,80 % de la masse salariale à 1,70 %) : c'est ce nouveau taux qui fixe les recettes dont le projet dispose.

5.3. L'information des usagers sur le nouveau réseau

Plusieurs participants soulignent l'importance de bien informer les usagers du réseau en amont des changements.

« Si des évolutions du réseau me paraissent logiques, j'aimerais que le nouveau système fasse l'objet d'une diffusion d'information claire afin de répondre aux interrogations des utilisateurs. »

« Il faut que la communication sur ce projet soit claire auprès des communes récemment intégrées à l'agglomération afin d'éviter la circulation de fausses idées comme lors de l'élaboration du BHNS. »

« Beaucoup de personnes âgées vivent en zone rurale, il serait donc judicieux d'adapter l'information à cette population qui fait un usage limité du numérique. Peu de personnes ont connaissance des nouvelles modalités prévues mais aussi du transport à la demande actuel. »

« J'aimerais avoir une information claire sur l'appellation des prochains bus notamment s'ils reprendront les numéros actuels. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Un temps d'adaptation sera certainement nécessaire. Des moyens humains pourront être mobilisés en complément d'internet et de lignes téléphoniques dédiées.
- Le projet de réorganisation du réseau a fait l'objet d'une large information dans le cadre de la concertation, avec la mise en ligne des propositions, les publications dans *La Charente Libre* et *Sud-Ouest* ainsi que du tractage dans les mairies. Chaque commune s'est par ailleurs faite le relai des informations auprès de ses habitants.
- Les deux lignes BHNS pourraient être désignées par une lettre afin de bien les différencier du reste du réseau. Le principe général sera de tenter de maintenir au maximum les numéros des autres lignes de bus afin de limiter la confusion.

5.4. Les préoccupations environnementales

Quelques participants souhaitent des précisions sur l'empreinte carbone du projet et la consommation énergétique des véhicules de la STGA.

« Quel sera le type de consommation des véhicules de la nouvelle flotte du réseau ? »

« Quelle est l'énergie avec laquelle les BHNS fonctionneront ? ».

Jérôme GRIMAL, conseiller municipal de Soyaux, délégué des investissements structurants et à la Politique de la Ville, référent du quartier Soyaux-Est :

« J'aimerais avoir des informations sur l'empreinte carbone du projet et les modalités prévues en faveur de l'environnement et de l'énergie. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Les bus du BHNS seront équipés de moteurs hybrides (diesel-électrique) et les navettes du centre-ville seraient électriques.
- Dans le cadre du BHNS, un quart du parc automobile (à moteurs diesel et datant de 10 ans) va être remplacé par des véhicules hybrides neufs. Ces lignes étant celles qui circulent le plus, le gain environnemental est notable. L'équipe projet a également estimé qu'environ 850 nouvelles personnes par jour emprunteraient le réseau. Le bilan carbone est donc positif car le parc n'augmente pas quantitativement et intègre des énergies plus propres.

6. UN SUJET CONNEXE : LES TRAVAUX DU BHNS

Plusieurs participants saisissent l'opportunité de la concertation sur la réorganisation du réseau de transport en commun pour demander des précisions sur les travaux du BHNS (aménagement de voirie, impacts des travaux, aménagements des quais).

Certains s'interrogent ainsi sur les aménagements de la voirie route de Bordeaux.

« J'aimerais connaître les détails de la rénovation de la route de Bordeaux afin de savoir si la diversité des types de déplacement a été prise en compte. »

« Sur quelle partie de la chaussée seront aménagées les bandes cyclables le long de la route de Bordeaux, notamment au niveau des arrêts de bus ? S'il passe sur la voirie, pourquoi ne pas déporter les vélos sur le trottoir aux arrêts pour qu'ils puissent doubler en toute sécurité ? »

« Ma rue a connu des limitations de stationnement et je m'inquiète de la diminution des places pour se garer. »

« Est-ce que certains parkings seront supprimés pour les besoins de la ligne centrale du BHNS ? C'est un enjeu très important en centre-ville, notamment pour les commerces. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- La rénovation de la route de Bordeaux ira de façade à façade avec l'intégration de pistes cyclables et le partage de l'espace public entre piétons, vélos, bus et voitures. Des box sécurisés pour vélos seront installés sur l'itinéraire de ces pistes cyclables.
- La bande cyclable n'est plus matérialisée au niveau des arrêts de bus mais la partie de la chaussée réservée aux bus et aux vélos est maintenue pour permettre aux cyclistes de dépasser le bus à l'arrêt en sécurité. Ils ne peuvent être déportés sur le trottoir à cause de la densité des équipements (abris, bornes, poteaux, corbeilles).
- L'agglomération a acheté certains terrains destinés à être transformés en « poches de stationnement » libres d'accès mais dont les capacités ne seront pas de l'ampleur d'un parking-relais. Les acquisitions foncières permettront de reconstituer davantage de places qu'à l'heure actuelle. Certaines places pourraient être supprimées pour les besoins du BHNS à proximité des commerces mais il est prévu de créer en compensation ces « poches de stationnement ».

→ À l'échelle de la commune d'Angoulême, un travail de réglementation du stationnement est également envisagé au niveau des horaires (sans frais pour les automobilistes) afin d'éviter que les voitures ne se garent trop longtemps sur les trottoirs.

D'autres s'inquiètent des impacts des travaux pour les commerçants et les riverains.

« Plusieurs commerçants sont concernés par les travaux du centre-ville de Ruelle. Nous voulons savoir quels aménagements y sont prévus, combien de temps vont durer les travaux et où pourront se garer les clients. »

« Sur l'avenue principale de Ruelle où les travaux préparatoires ont commencé, les riverains ne peuvent rentrer chez eux à cause de plot et les trottoirs ainsi que la voirie sont en mauvaise état. J'aimerais savoir si les riverains seront confrontés aux mêmes problèmes dans la suite du chantier, et en particulier s'ils pourront sortir leurs véhicules. »

Michel TRICOCHÉ, maire de Ruelle-sur-Touvre : « Je ne suis pas satisfait des travaux des concessionnaires qui connaissent des problèmes importants, comme la fermeture de routes qui ne subissent pas de travaux. »

« Quels vont être l'impact des travaux sur l'avenue du Général de Gaulle, récemment rénovée ? »

« Est-ce que le rond-point près de la place de l'Octroi sera supprimé et la circulation coupée lors des travaux de la rue de Périgueux ? »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- Les travaux en cours à Ruelle sont ceux des concessionnaires qui visent à préparer les travaux du BHNS lui-même et consistent à déplacer les réseaux actuellement situés sous les emprises dévolues au BHNS, afin d'éviter de les impacter.
- Les travaux du BHNS dureront jusqu'en juin 2019 mais Ruelle ne sera pas concernée par le chantier durant la totalité de cette période.
- Grand Angoulême s'engage à garantir les accès aux commerces ou aux habitations pendant les travaux dont il sera maître d'ouvrage. Depuis quelques mois, une responsable de concertation et communication est disponible sur le terrain pour apporter des réponses aux habitants sur ce sujet. En cas de dernier recours, une commission d'indemnisation à l'amiable a été mise en place à destination des commerçants s'ils constatent une baisse de leur chiffre d'affaires liée aux travaux.
- Les travaux sur l'avenue du général de Gaulle consistent uniquement en un aménagement et une mise en accessibilité des quais afin d'éviter de défaire la récente rénovation de l'avenue.
- Le haut de la rue de Périgueux sera éventuellement coupé à la circulation suivant les difficultés des travaux tout en maintenant une échappatoire pour les voitures. Une information des riverains est prévue en amont, sur le site internet et dans *La Charente Libre*. Le rond-point ne sera pas supprimé.

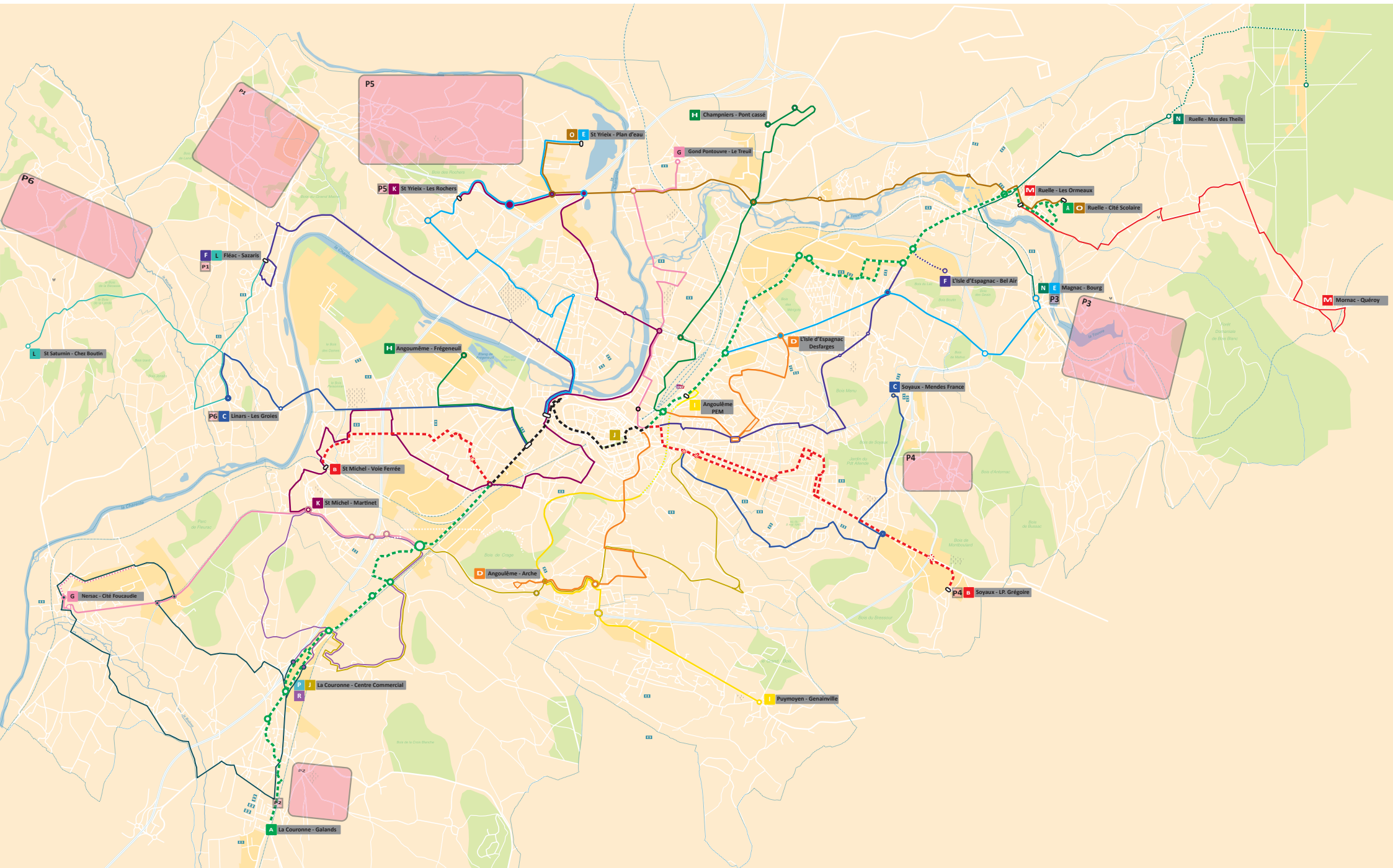
Quelques-uns s'interrogent sur les caractéristiques des quais du BHNS.

« A quelle hauteur se situera la première marche du bus par rapport aux quais ? »

« A quoi ressembleront et comment s'organiseront les stations de bus ? Car aujourd'hui il y a un vrai problème avec les vélos et les scooters qui tentent souvent de doubler le bus lorsqu'il est à l'arrêt. »

Les réponses du porteur du projet et des partenaires

- La hauteur du quai prévue est de 18 cm afin de réduire l'écart entre le bus et la marche sur l'ensemble des lignes BHNS.
- La réglementation nationale impose désormais en site urbain, des quais sur voirie (et non en encoche) : des surlargeurs sont prévues au niveau des stations pour les cyclistes qui cherchent à dépasser les bus à l'arrêt.



SYNTHESE DES LIGNES DU FUTUR RESEAU « möbius »

Lignes structurantes

Lignes	Communes desservies	Principaux lieux desservis
A	Ruelle, l'Isle-d'Espagnac, Angoulême, St Michel (CHA) La Couronne.	Cité Scolaire, Wilson, Carat, ZI n°3, la Madeleine, Gare SNCF, Franquin, Hôtel de Ville, IUT, Centre Hospitalier, Université, Auchan, Galands.
B	Soyaux, Angoulême, Saint Michel.	Lycée Grégoire, Carrefour, Matisse, Chp de Manœuvres, Chanzy, Bussate, Sécurité Sociale, Franquin, Hôtel de Ville, Séminaire, IUT, Basseau, Grande Garenne, Saint Michel ancienne gare.
1	Fléac, Linars, Angoulême, Soyaux	Gymnase Fléac, Puits de Denin, Chez Siret, les Groies, 4 Routes, Badoris, Rue de Basseau, Centre-ville d'Angoulême, Champs de Mars, Col.Campagne, La Cigogne, La Jaufertie, Place du Lac, Collège Mendès France/ADAPEI.
2	Ruelle, Gond-Pontouvre, Angoulême.	Cité Scolaire, Les Ormeaux, Wilson, Pontouvre, L'Houmeau (nouveaux îlots), Alpha, Gare SNCF.
3	Magnac, l'Isle d'Espagnac, Soyaux, Angoulême, Saint-Yrieix.	Bourg, Maison d'Ardoise, V.Hugo, Franquin, Hôtel de Ville, Mulac, Rochers, Plan d'Eau.
4	l'Isle d'Espagnac, Angoulême.	Ecasseaux, Leclerc, Thiers, Franquin, Pont de Vars, C.Coulomb, L'Arche.
5	Fléac, Saint-Yrieix, Angoulême, Isle d'Espagnac.	Bel Air/Carat, Maison d'ardoise, Avenue de la République, La Madeline, Gare SNCF Franquin, Hôtel de Ville, Mulac, Les Planes., FLEAC Sazaris, Rue Nouvelle, centre commercial Fleac, gymnase Fléac.
6	Champniers, Angoulême.	Géant, Avenauds, Pontouvre, la Madeline, Gare SNCF, rue de Bordeaux – Cité BD / Ecoles image, Séminaire, Rue de Basseau, Agriers, Fregeneuil.
7	Gond-Pontouvre, Angoulême, Saint-Michel, Nersac	LE Treuil, St Antoine, L'Houmeau, St Martial, Hôtel de Ville, Sillac / IUT, Centre hospitalier, Puygrelier, bourg Saint Michel, ZA de Nersac, Bourg de Nersac.
8	Angoulême, Saint Michel.	Hôtel de ville, Champs de Mars, Tourgarnier, Petit fresquet, Capitaine Favre, ma Campagne, ZE Ma campagne, Centre hospitalier, Puygrelier.
9	Saint-Yrieix, Angoulême.	ST YRIEIX Rochers, Bourg, Nautilus, L'Houmeau, Corderie, Eperon St Roch, CHP de Mars, Lille, St Martial, Hôtel de Ville, Jardin Vert, Montaigne, Grande Garenne, Basseau, Sous les vignes, Puygrelier.
10	Brie, Champniers, Angoulême.	Frauds, Bourg Brie, Bourg Champniers, Les Montagnes, Avenauds, Pontouvre, La Madeleine, Gare SNCF, Franquin, Hôtel de ville.

Lignes	Communes desservies	Principaux lieux desservis
Ligne Ex1 (Express)	Puymoyen, Angoulême.	Puymoyen Genainville, Ma Campagne, (circulation sur voie rapide et tunnel de la gâtine) Gare SNCF Angoulême.
Navette	Centre-ville Angoulême	Alpha/Gare, Îlot Renaudin, Gambetta, Franquin, Place des Halles.

Lignes	Communes desservies	Nombre d'aller-retour / jour	Nombre d'aller-retour / jour
		Période scolaire	Période vacance
A	Ruelle, l'Isle d'Espagnac, Angoulême, La Couronne.	67	48
B	Soyaux, Angoulême, Saint Michel.	67	48
1	Fléac, Linars, Angoulême, Soyaux	48	33
2	Ruelle, Gond-Pontouvre, Angoulême.	36	22
3	Magnac, l'Isle d'Espagnac, Soyaux, Angoulême, Saint-Yrieix.	37	31
4	l'Isle d'Espagnac, Angoulême.	65	47
5	Fleac, Saint-Yrieix, Angoulême, Isle d'Espagnac.	33	31
6	Champniers, Angoulême.	25	24
7	Gond-Pontouvre, Angoulême, Saint-Michel, Nersac	33	25
8	Angoulême, Saint Michel.	21	15
9	Saint-Yrieix, Angoulême.	17	15
10	Brie, Champniers, Angoulême.	8	4/5
Ligne Ex1 (Express)	Puymoyen, Angoulême.	32 *16 au départ de Puymoyen	28 *14 au départ de Puymoyen
Navette	Centre-ville Angoulême	37	37

Lignes relais

N° ligne	Communes desservies	Arrêts principaux
20	Magnac, Ruelle-sur-Touvre.	MAGNAC Bourg, Wilson, RUELLE Mas des Theils, Puy de Nanteuil.
21	Mornac, Touvre, Ruelle.	Mornac Bourg-Mairie-Queroy, Route des Sources, Les Ormeaux/Wilson.
22	Saint Michel, La Couronne.	Girac, Campus, Breuty, Combe Breuty, Le Jonco, L'Oisellerie, Le Mas, Saint Michel Puygrellier.
23	Saint-Saturnin, Linars, Fléac.	ST SATURNIN Boutin, Les Bacheliers, Bourg, Marteau, LINARS 4 Routes, Fléac Gymnase.
24	Nersac, La Couronne	Nersac Bourg, ZA Nersac, Pinotière, Croisade, Auchan, Collège La Couronne, Pombreton.

N° ligne	Communes desservies	Nombre d'aller-retour / jour Période scolaire	Nombre d'aller-retour / jour Période vacance
20	Magnac, Ruelle.	16	14
21	Mornac, Touvre, Ruelle-sur-Touvre.	15	15
22	Nersac, La Couronne	18	14
23	Saint-Saturnin, Linars, Fléac.	15	14
24	Saint Michel, La Couronne.	18	14

Zones de proximité (transport à la demande)

Nom de zone	Communes desservies	Principaux arrêts/lieux desservis
Proxi 1 (P1)	Fléac, Asnières. Correspondance avec la ligne 5 à Fléac.	Brénat, La Vallade, Bois Renaud, Brande Combe Jaillou, Euratlantique, Mairie Asnières, Puyrenaud, Neuillac Chez veau.
Proxi 2	Saint Yrieix, Vindelle, Marsac. Correspondance avec la ligne 3 à Saint Yrieix	Transformateur, Les Mesniers, les Poissons, Mairie Marsac, Église Marsac, Baignade Marsac, Mairie Vindelle, Baignade Vindelle, Roffit.
Proxi 3 (P3)	Balzac, Gond Pontouvre Correspondance avec la ligne 7 à Gond Pontouvre	Mairie Balzac, Texier, Liberté, Bourg, Les Chabots, Champ du chêne, Chalonne, Vouilhac.
Proxi 4	Brie, Champniers Correspondance avec la ligne 6 à Géant	Les Frottards, La jauvigère, Quérut de >brie, 515 La Bracone, Les petits voisins, Les frauds, Chez Suraud, La Pouade, Fregfont, Les limbaudières, La vallade, Les Brissauds.
Proxi 5	Champniers, Ruelle-sur-Touvre, Mornac Correspondance avec la ligne BHNS A à Ruelle-sur-Touvre.	La Braconne, Viville, Puy de Nanteuil.
Proxi 6	Touvre, Magnac, Ruelle-sur-Touvre. Correspondance avec la ligne 3 à Magnac Bourg.	TOUVRE Trotterenard, Les Varennes, Mairie, Bussac, Lavallade, Bellevue, Gare, Sources, Monrigaud, Charmilles.
Proxi 7	Soyaux, Garat, Dirac, Vouzan, Sers, Bouex. Correspondance avec la ligne BHNS B à Soyaux.	SOYAUX Antornac, Le calvaire, Croix du Maréchal, Ecole, Cimetière Bourg, Echaliers, SOYAUX La Mothe, Acroparc/Brandes, Mairie Sers, Mairie Bouex, Mairie Dirac, Saint Catherine, Mainson Neuve.
Proxi 8	La Couronne, Mouthiers. Correspondance avec la ligne BHNS A à La Couronne.	Pont Neuf Haut, Pont Neuf Bas, Pont Neuf, Mognac, Les Séverins, La Longearde, Les Fayards, Champ de Foire, Centre equestre, Mairie Mouthiers, École, Les justices, Complexe sportif, Peuplier major, Picardie.

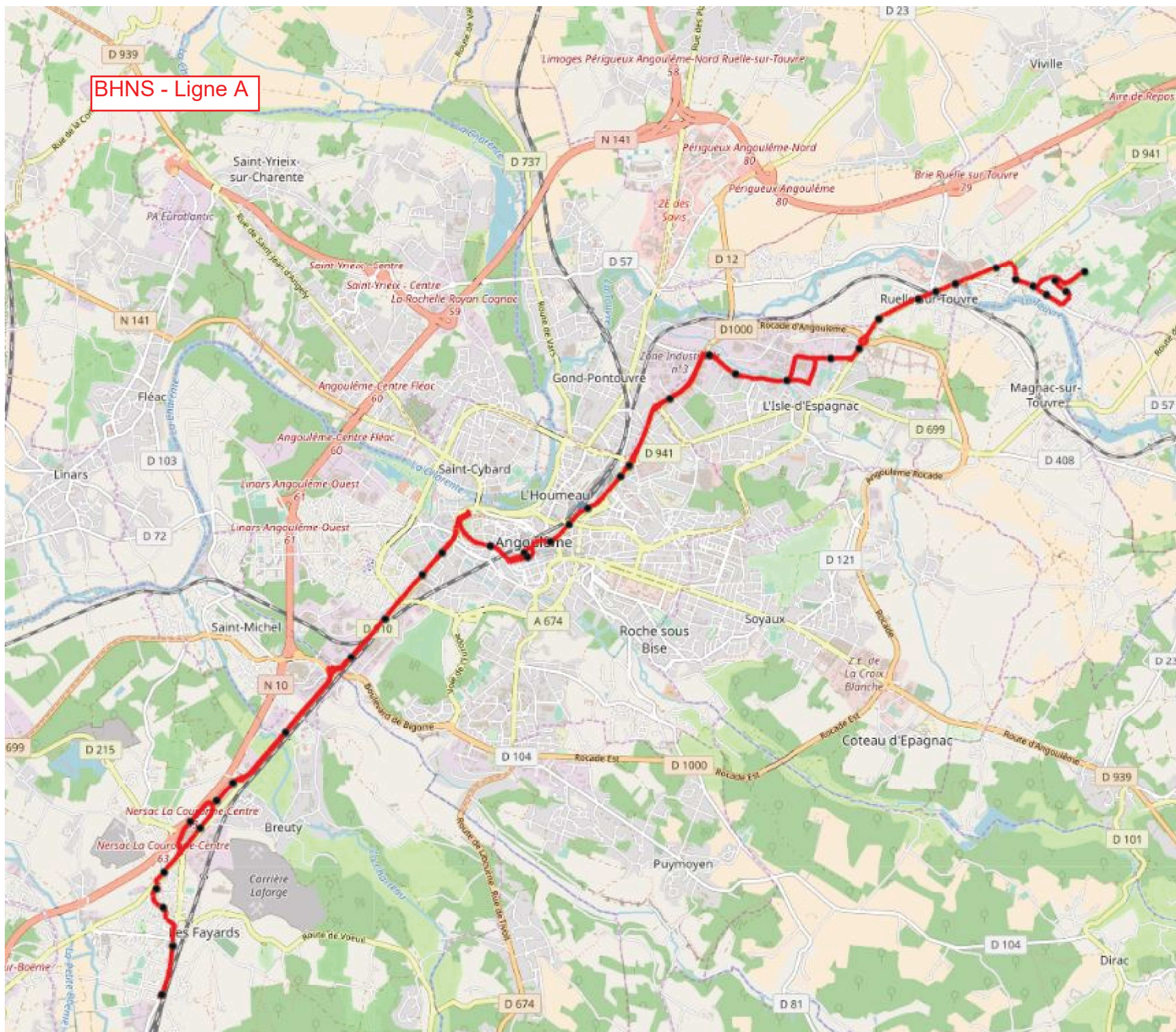
Nom de zone	Communes desservies	Principaux arrêts/lieux desservis
Proxi 9	Voeil, Angoulême. Correspondance avec la ligne 4 et Ex1 à Ma Campagne.	Eaux claires - Petit Giget, Champs - Petit Giget, La limousine, Le bourisson, Mairie - Voeuil
Proxi 10	Claix, Roulet, La Couronne. Correspondance avec la ligne BHNS A La Couronne	Mairie Claix, Mairie Roulet, Les Glamots, Stade Roulet, Les Barbots, Champs des Bois, Fontaines, La Raberie
Proxi 11	Sireuil, Nersac Correspondance avec la ligne 7 à Nersac.	Piérrières, Les Allins, Les groizilliers, La côte, Le Port Turcaud, Les paturaux, Tannerie, Mairie Sireuil.
Proxi 12	Trois Palis, Linars, Saint Saturnin. Correspondance avec la ligne 1 à Linars.	Tarsac, Écoliers, La Garenne, Le logis, Moulède, La Grelière, Petit Rouillac, Libourdeau, Mairie - Trois Palis

Niveau de desserte

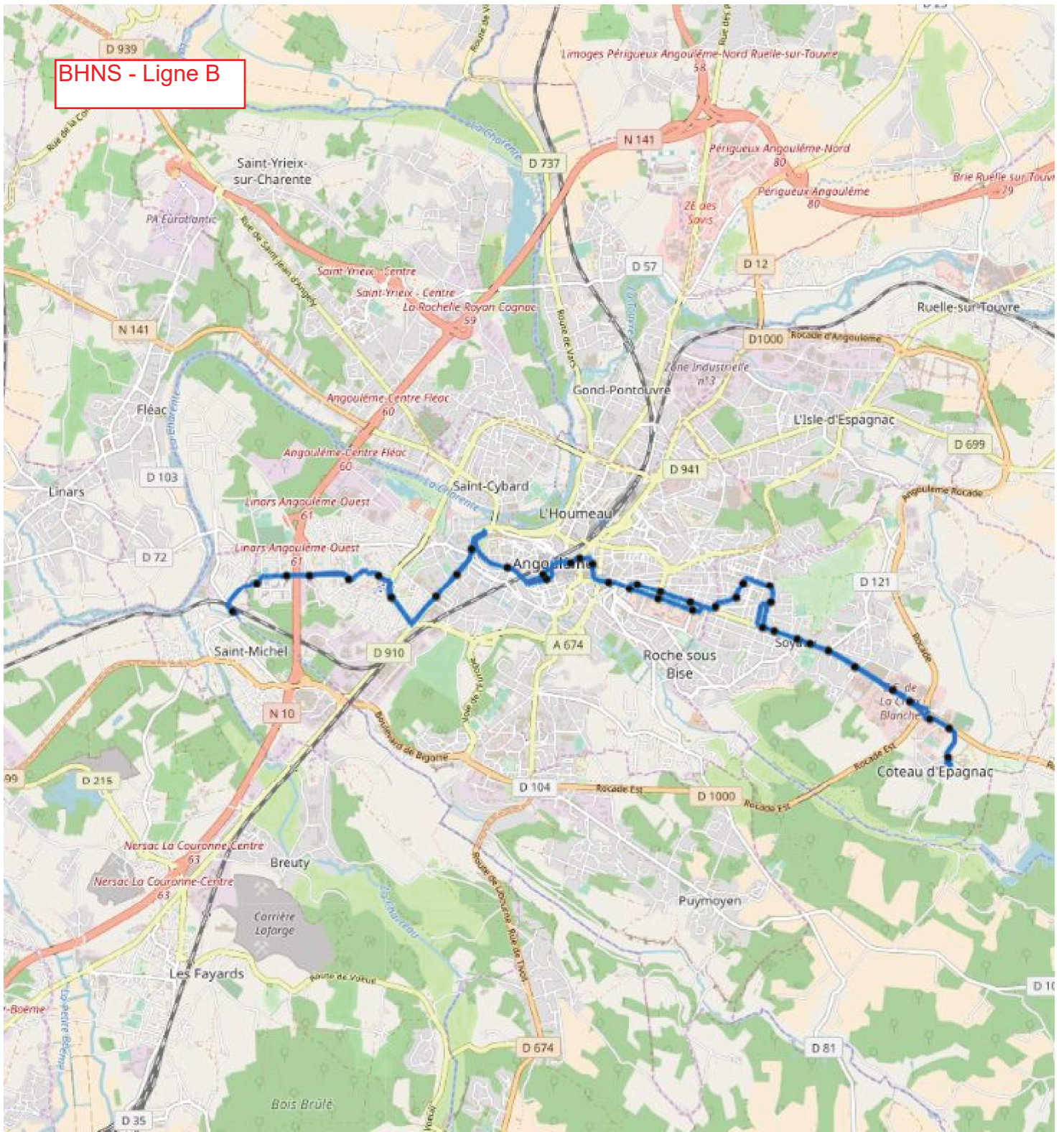
Nom de zone	Communes desservies	Nombre d'aller-retour / jour Période scolaire	Nombre d'aller-retour / jour Période vacance
Proxi 1	Fleac, Asnières. Correspondance avec la ligne 5 à Fléac.	8	6
Proxi 2	Saint Yrieix, Vindelle, Marsac. Correspondance avec la ligne 3 à Saint Yrieix	8	6
Proxi 3	Balzac, Gond Pontouvre Correspondance avec la ligne 7 à Gond Pontouvre	8	6
Proxi 4	Brie, Champniers Correspondance avec la ligne 6 à Géant	8	6
Proxi 5	Champniers, Ruelle, Mornac Correspondance avec la ligne BHNS A à Ruelle.	10	8

Nom de zone	Communes desservies	Nombre d'aller-retour / jour Période scolaire	Nombre d'aller-retour / jour Période vacance
Proxi 6	Touvre, Magnac, Ruelle. Correspondance avec la ligne BHNS B à Ruelle ou ligne 3 à Magnac Bourg.	10	8
Proxi 7	Soyaux, Garat, Dirac, Vouzan, Sers, Bouex. Correspondance avec la ligne BHNS B à Soyaux.	10	8
Proxi 8	La Couronne, Mouthiers. Correspondance avec la ligne BHNS A à La Couronne.	8	6
Proxi 9	Voeil, Angoulême. Correspondance avec la ligne 4 et Ex1 à Ma Campagne.	8	6
Proxi 10	Claix, Roullet, La Couronne. Correspondance avec la ligne BHNS A La Couronne	8	6
Proxi 11	Sireuil, Nersac Correspondance avec la ligne 7 à Nersac.	8	6
Proxi 12	Trois Palis, Linars, Saint Saturnin. Correspondance avec la ligne 1 à Linars.	10	8

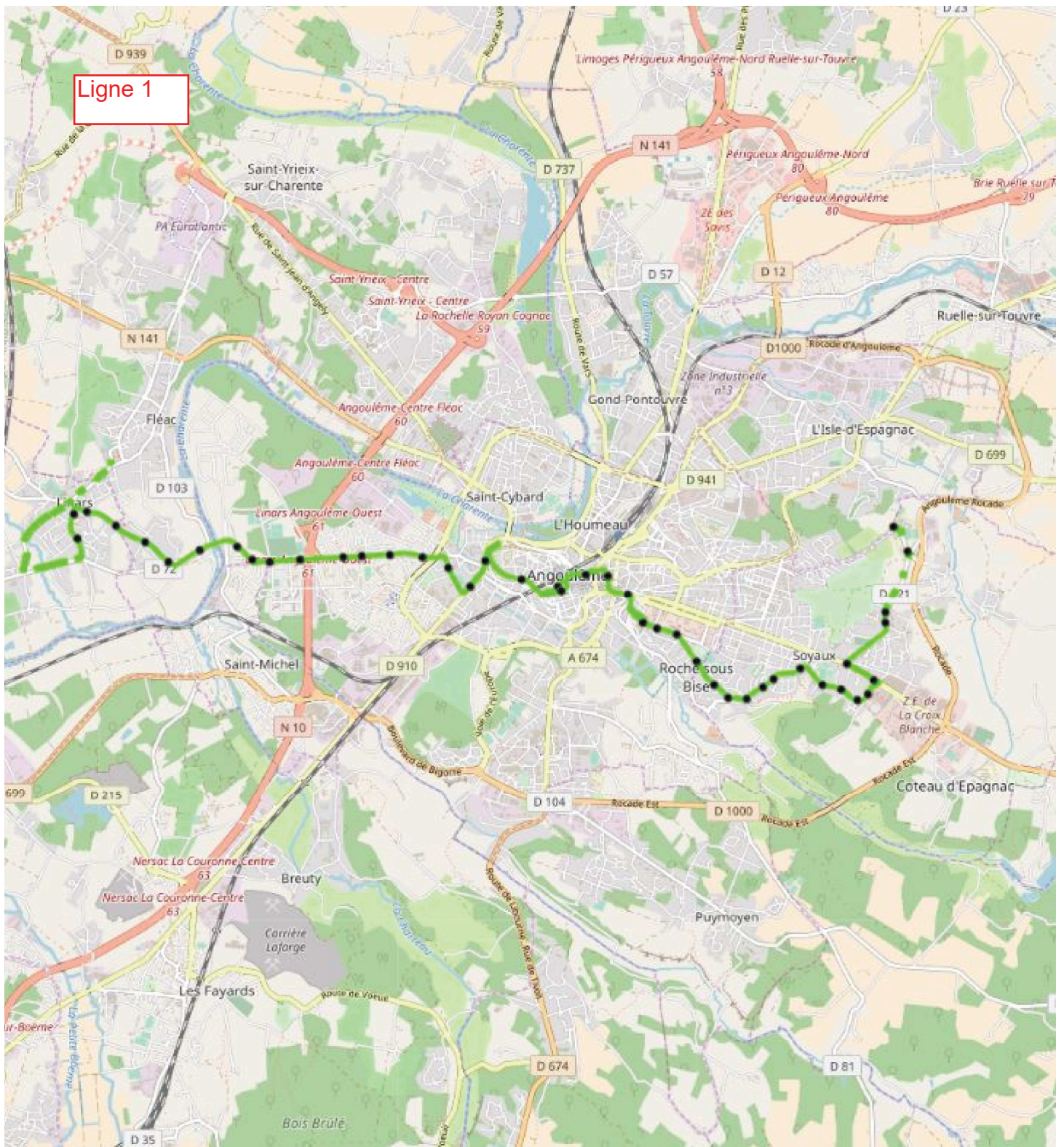
BHNS - Ligne A



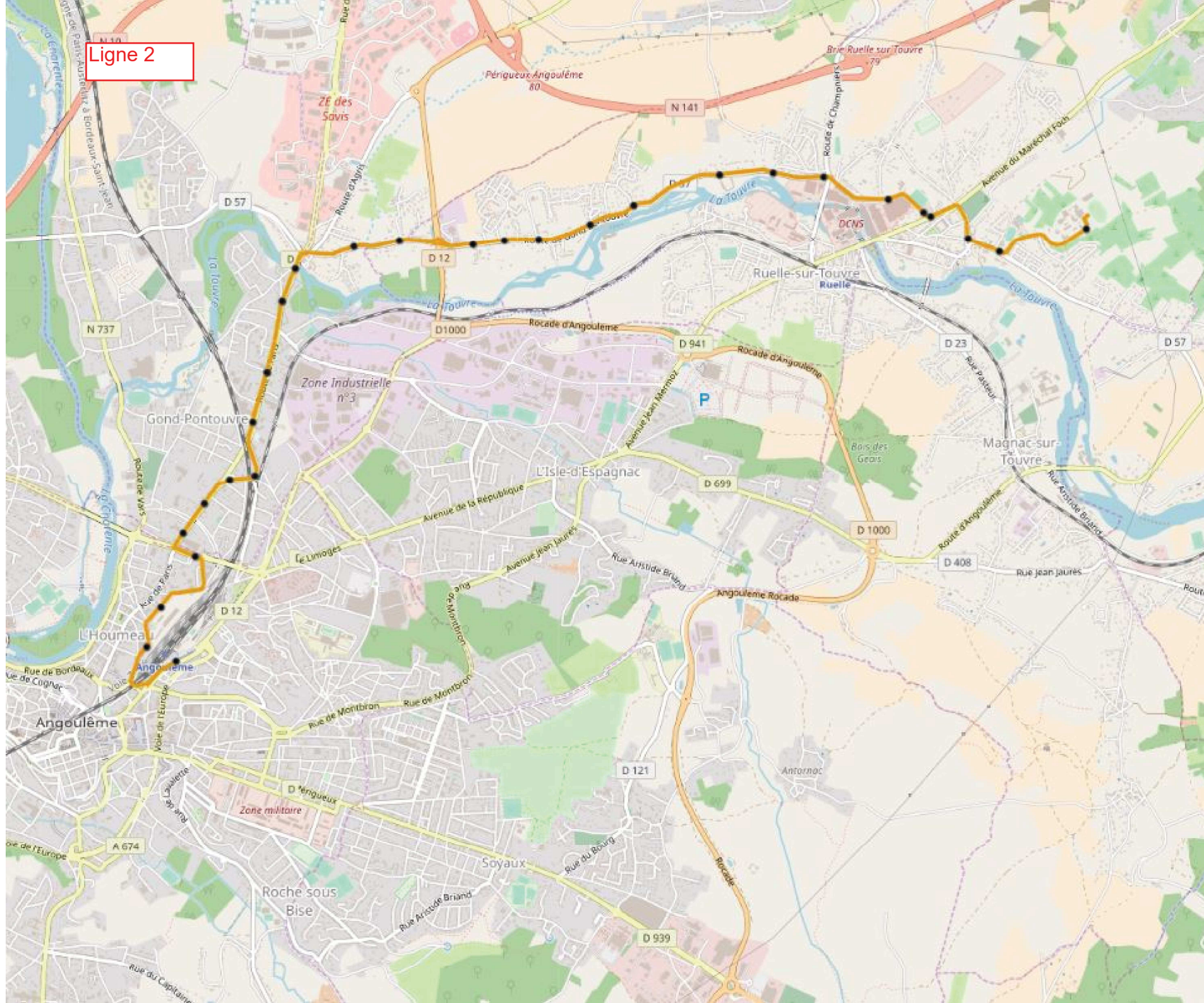
BHNS - Ligne B



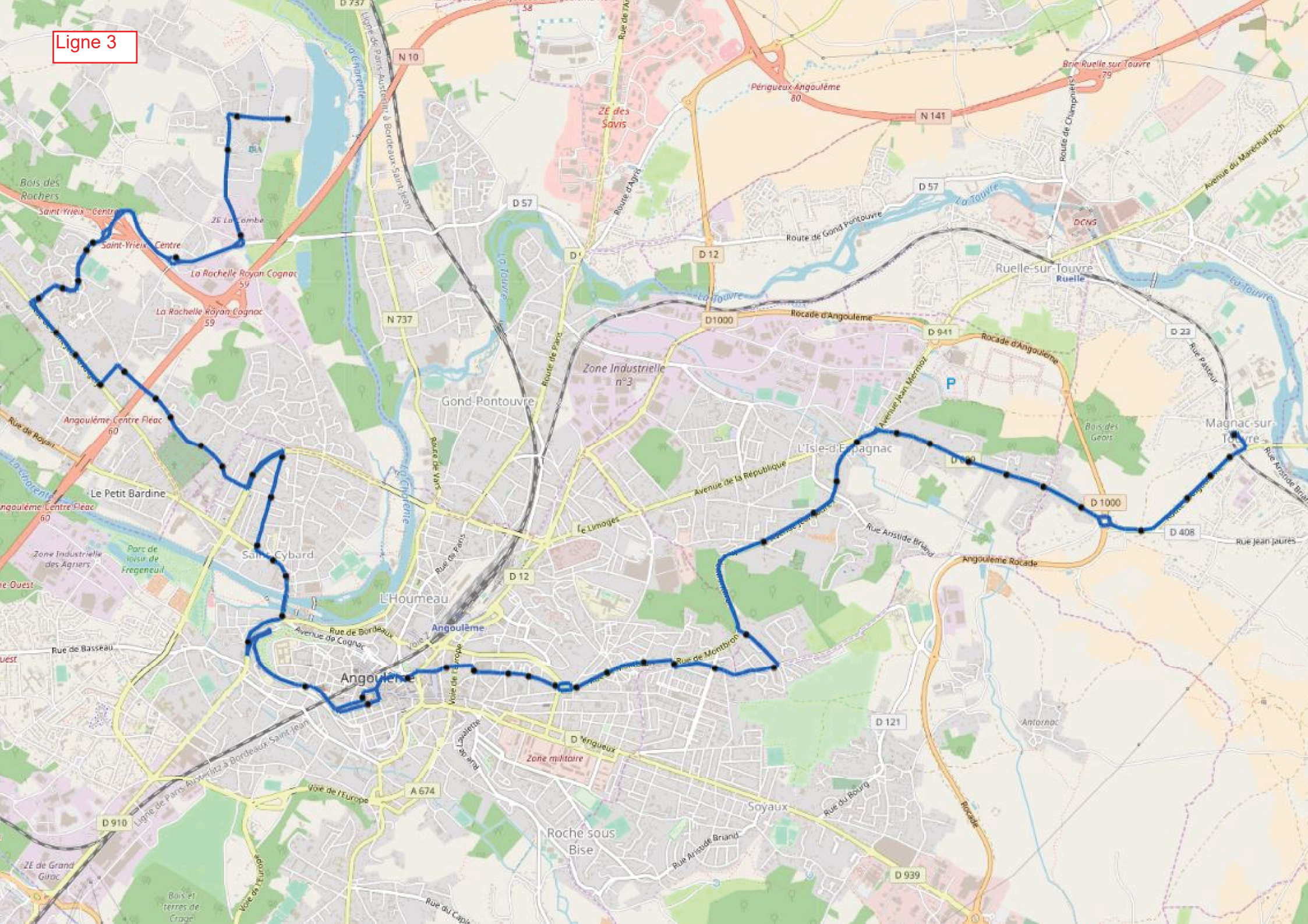
Ligne 1



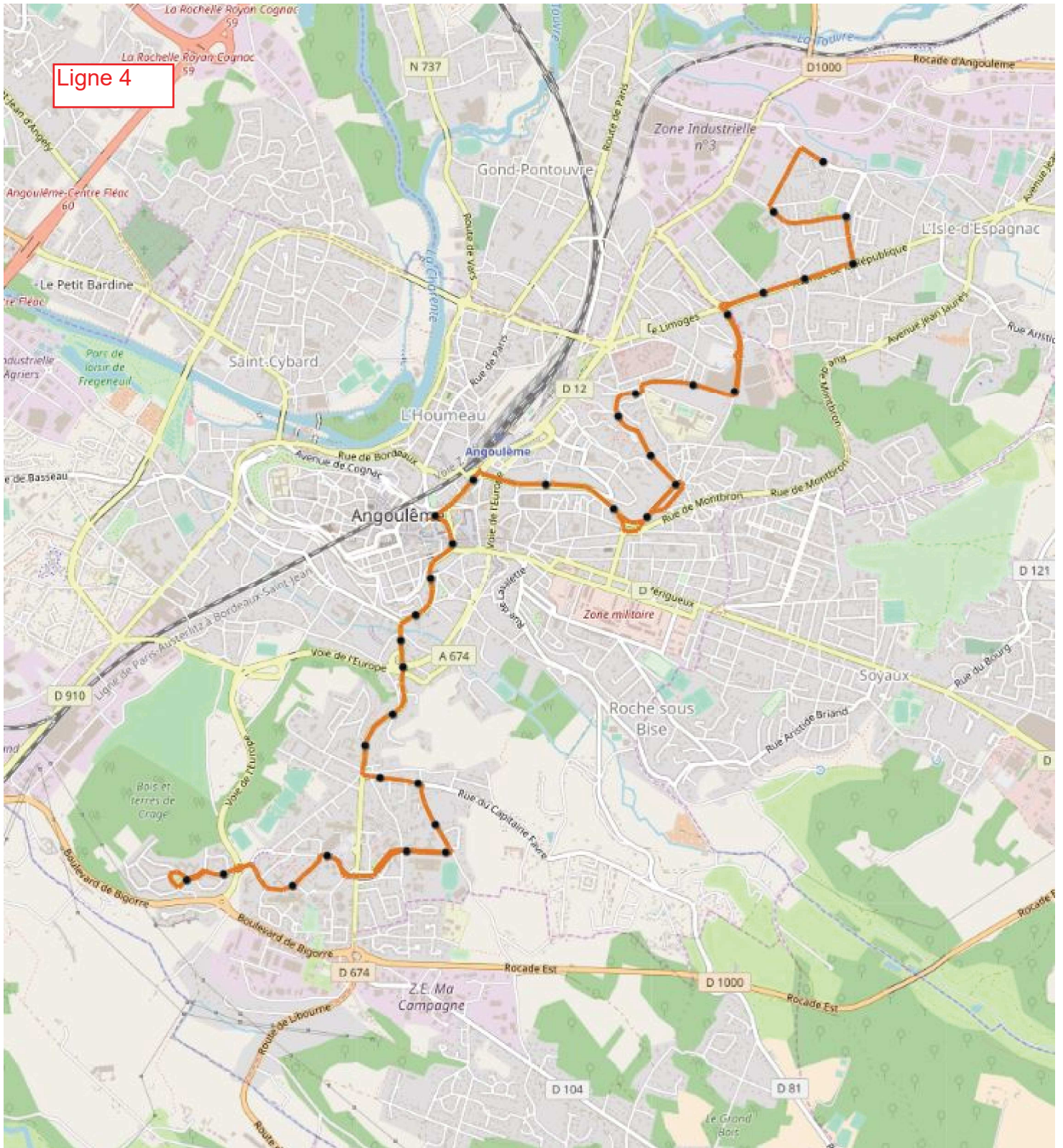
Ligne 2



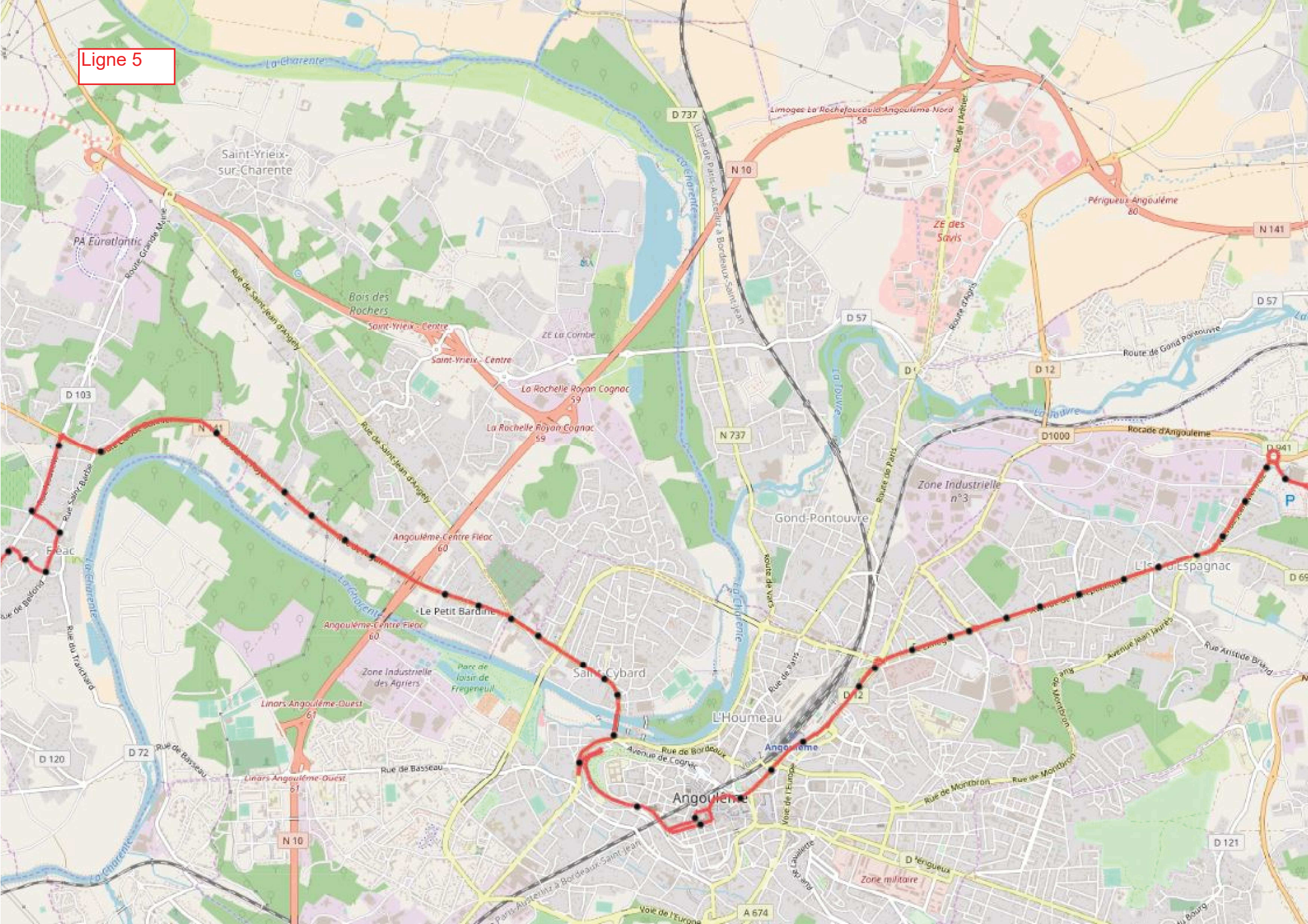
Ligne 3



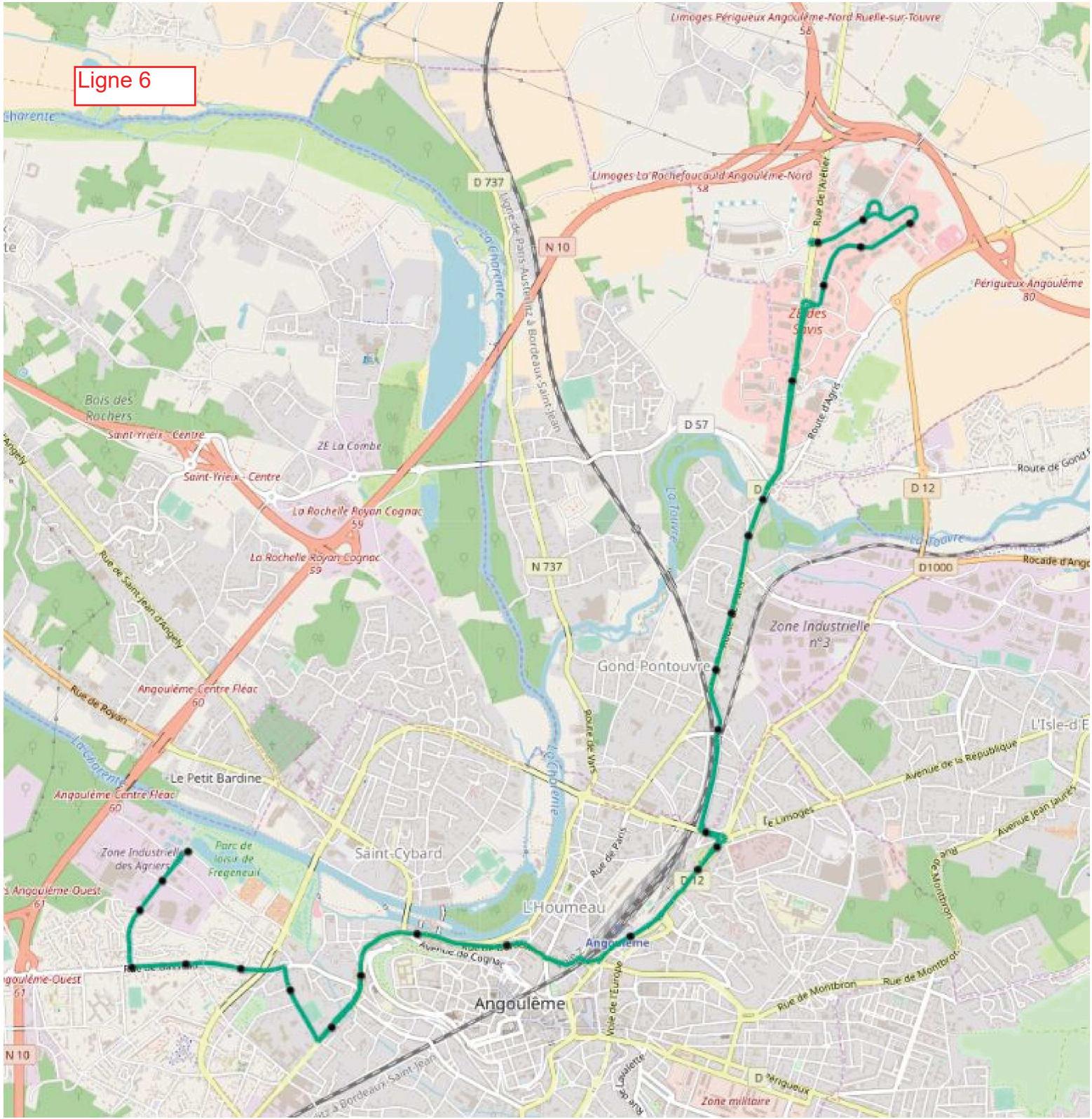
Ligne 4



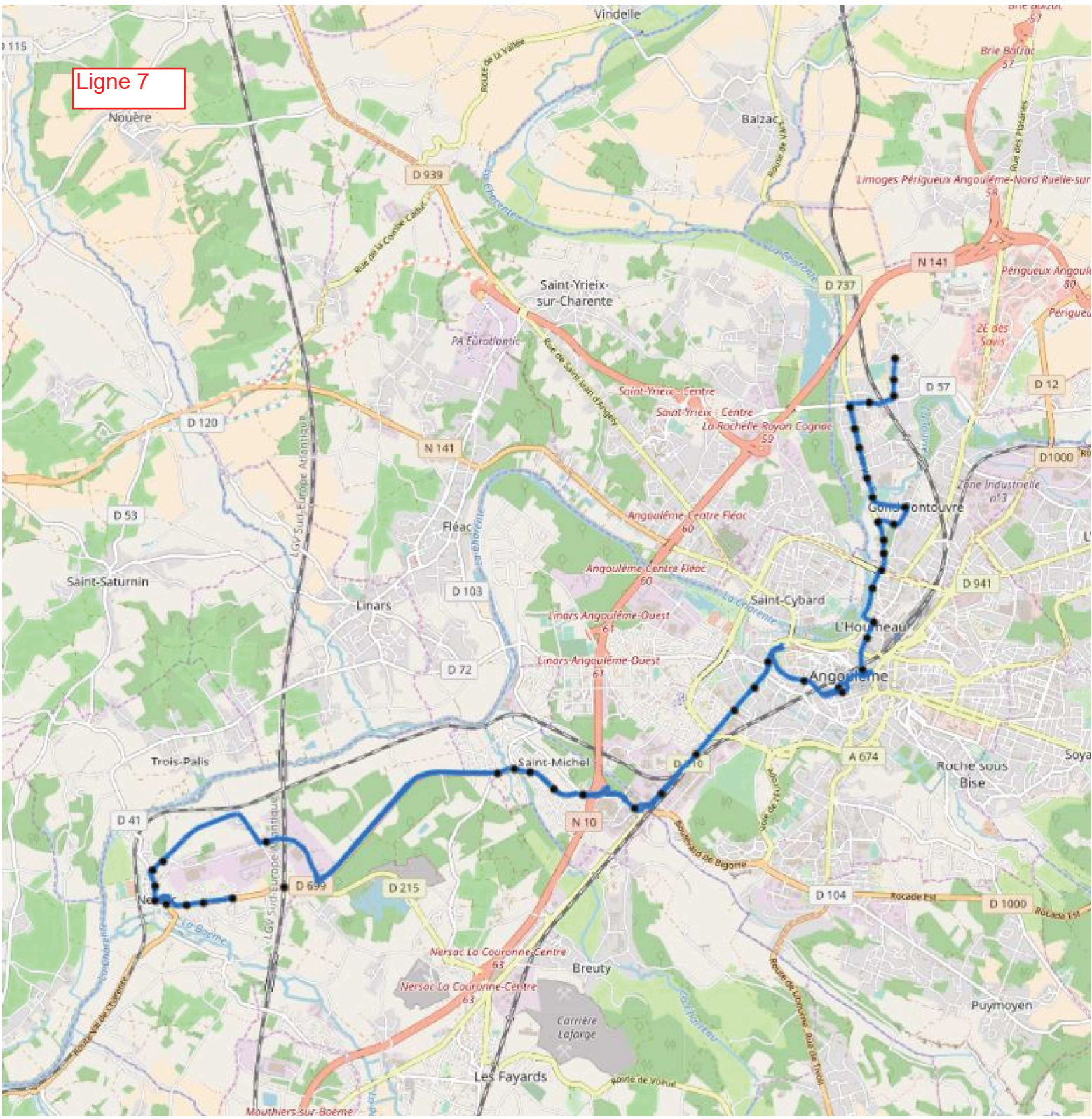
Ligne 5



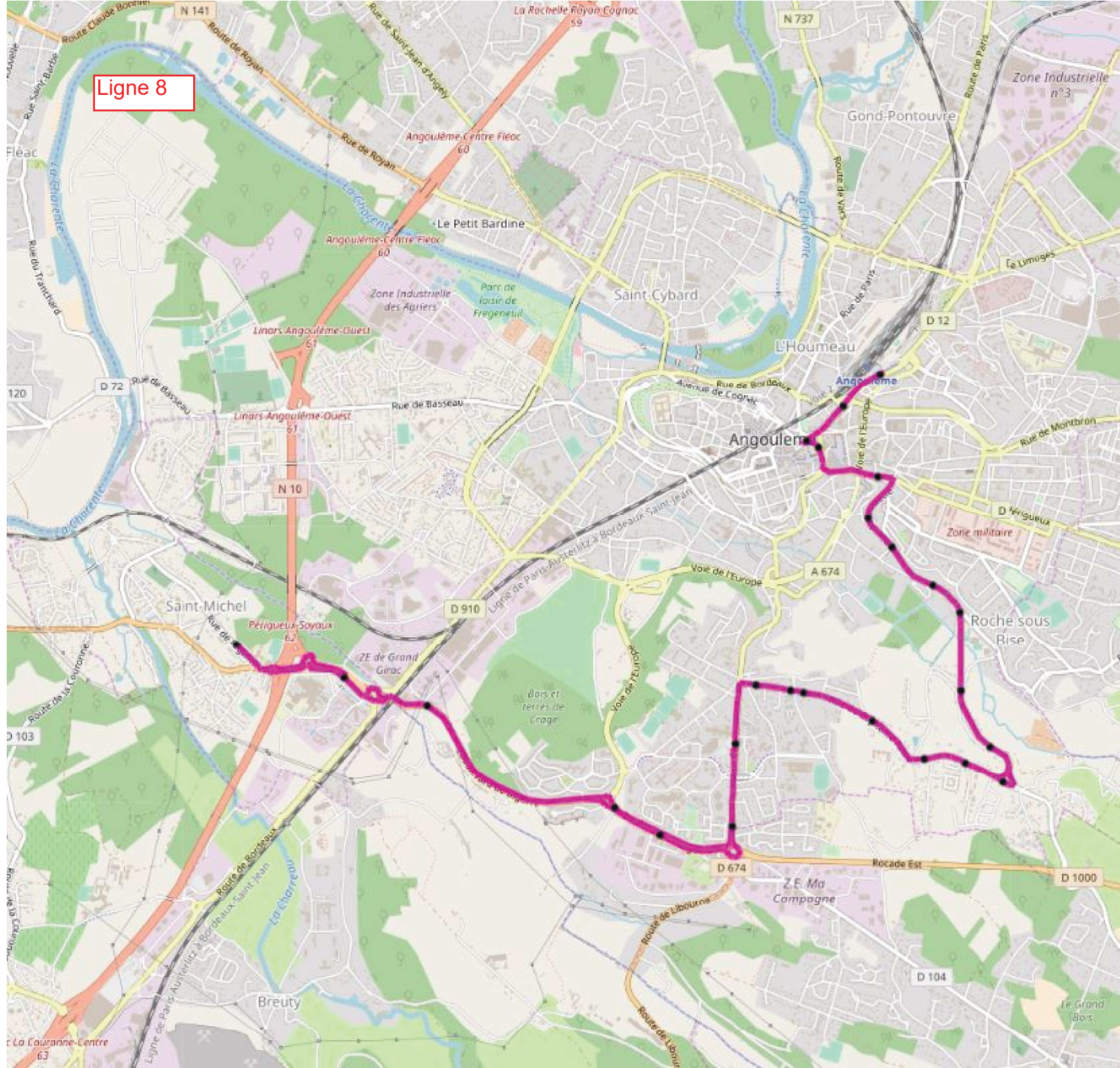
Ligne 6



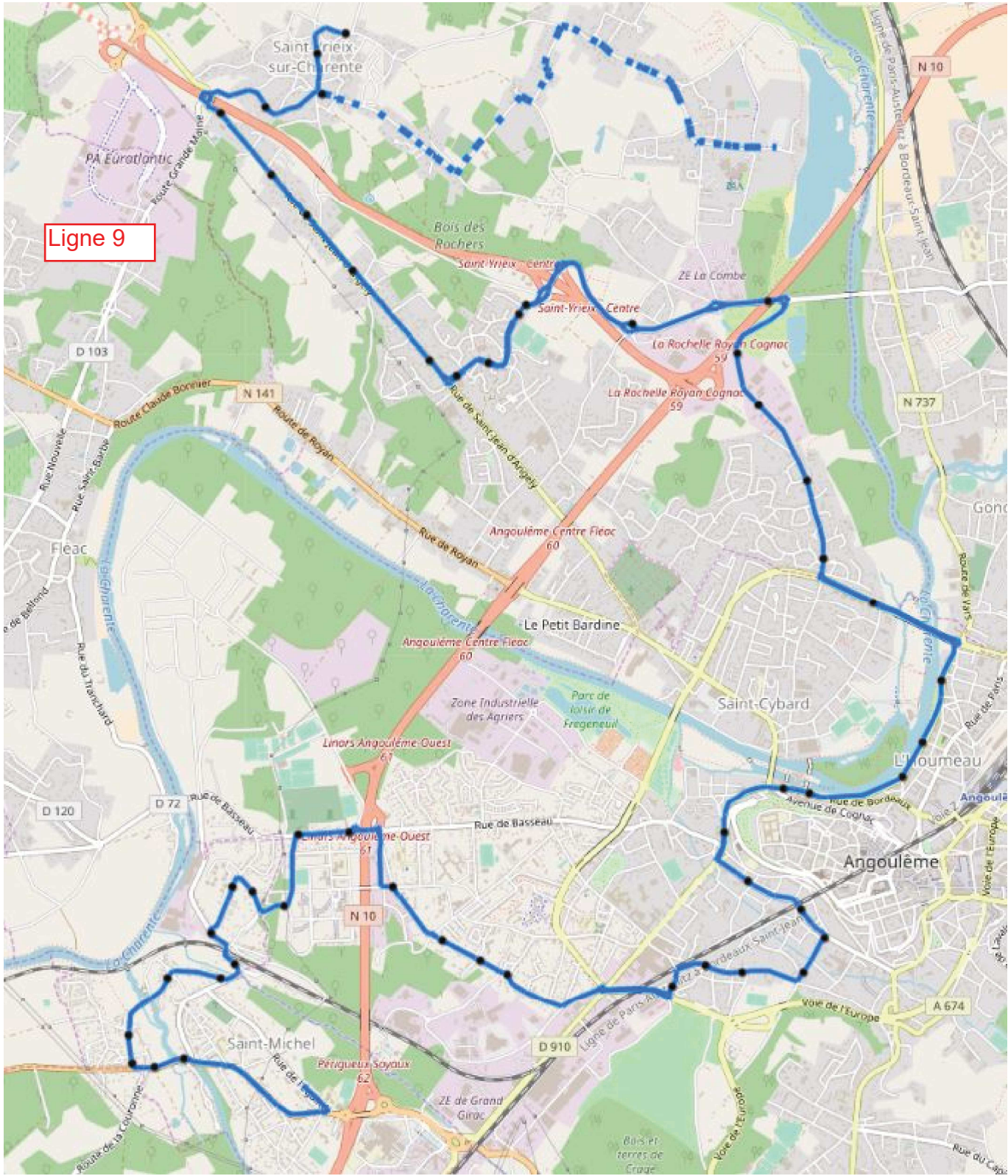
Ligne 7



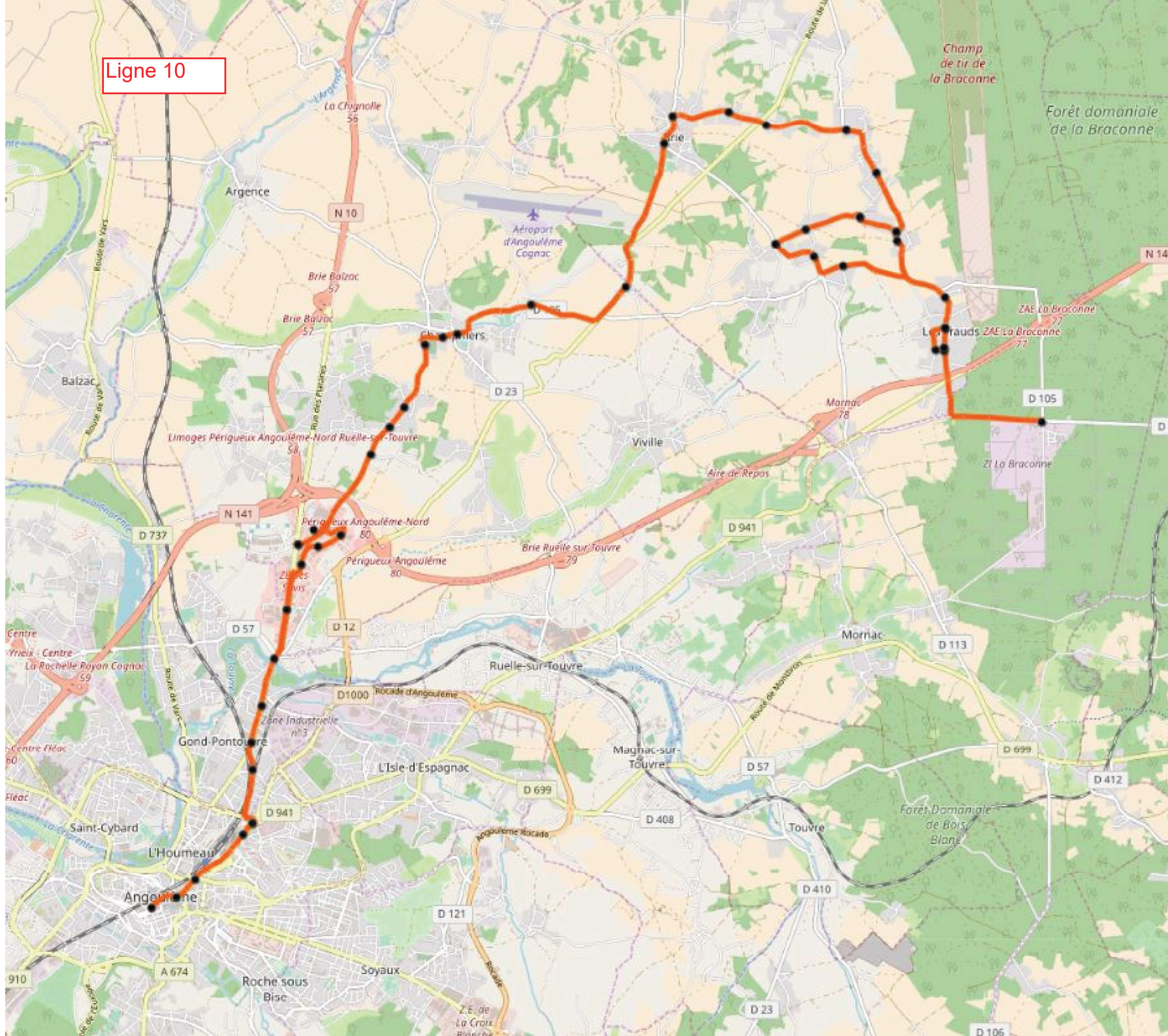
Ligne 8



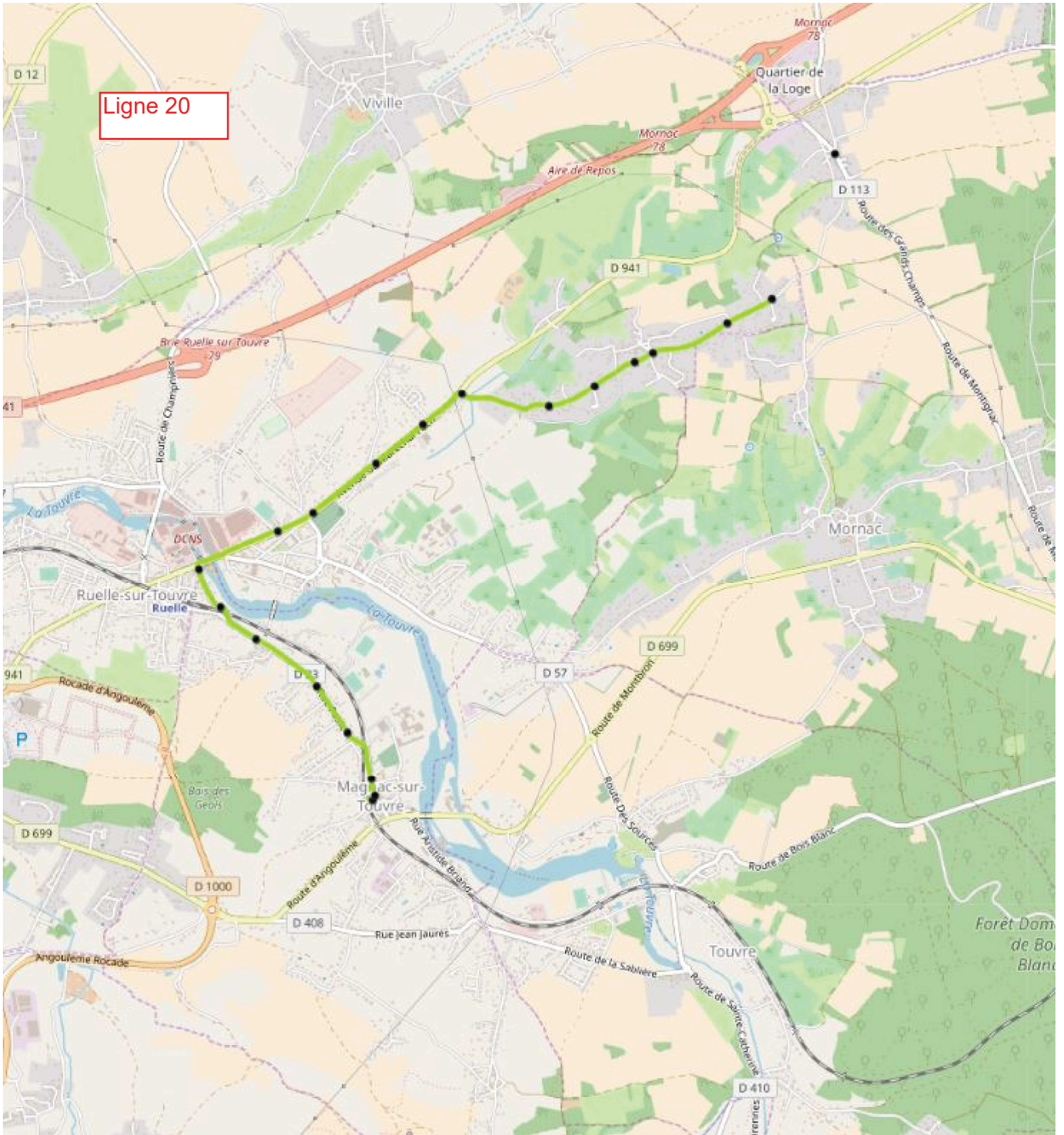
Ligne 9

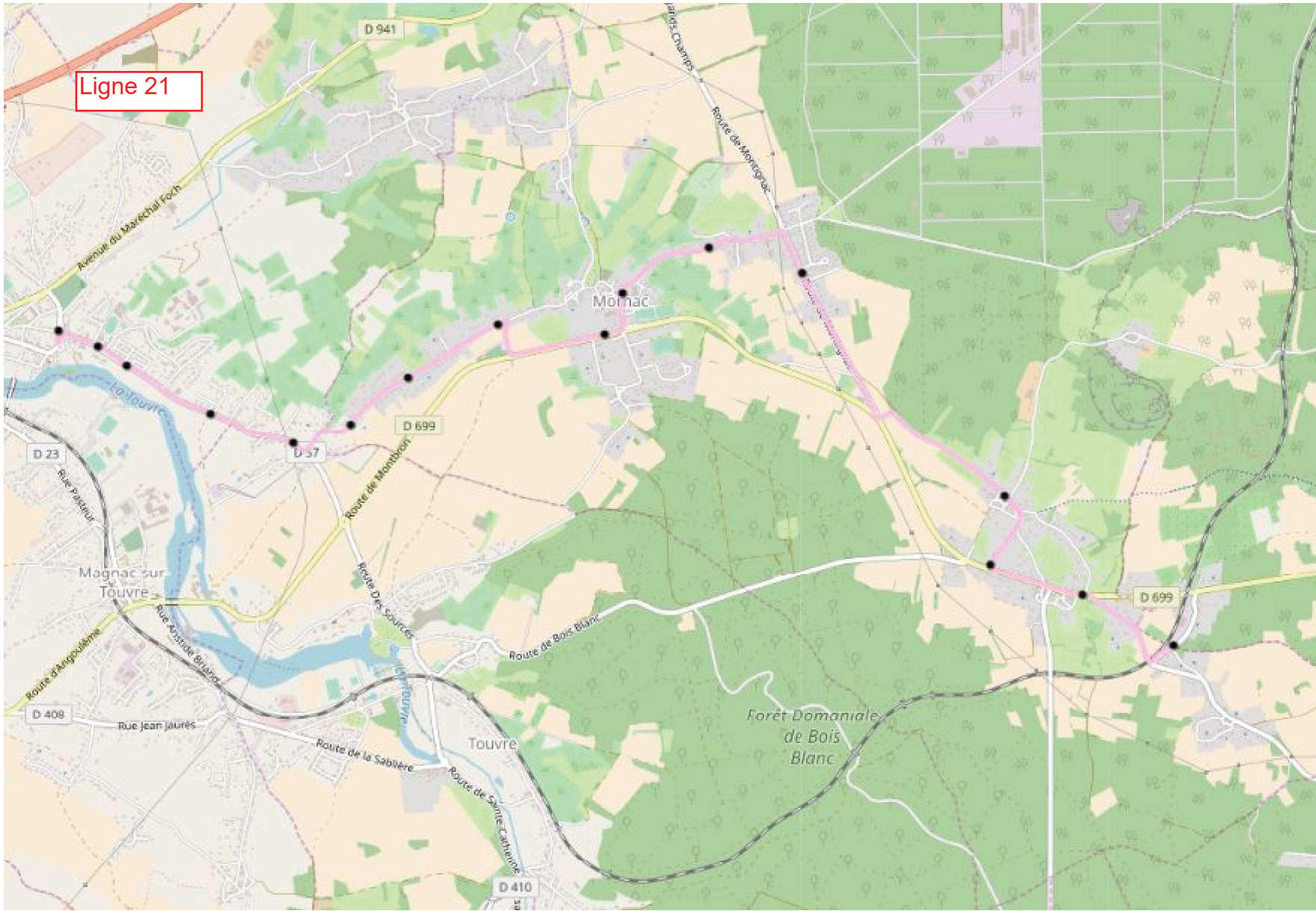


Ligne 10

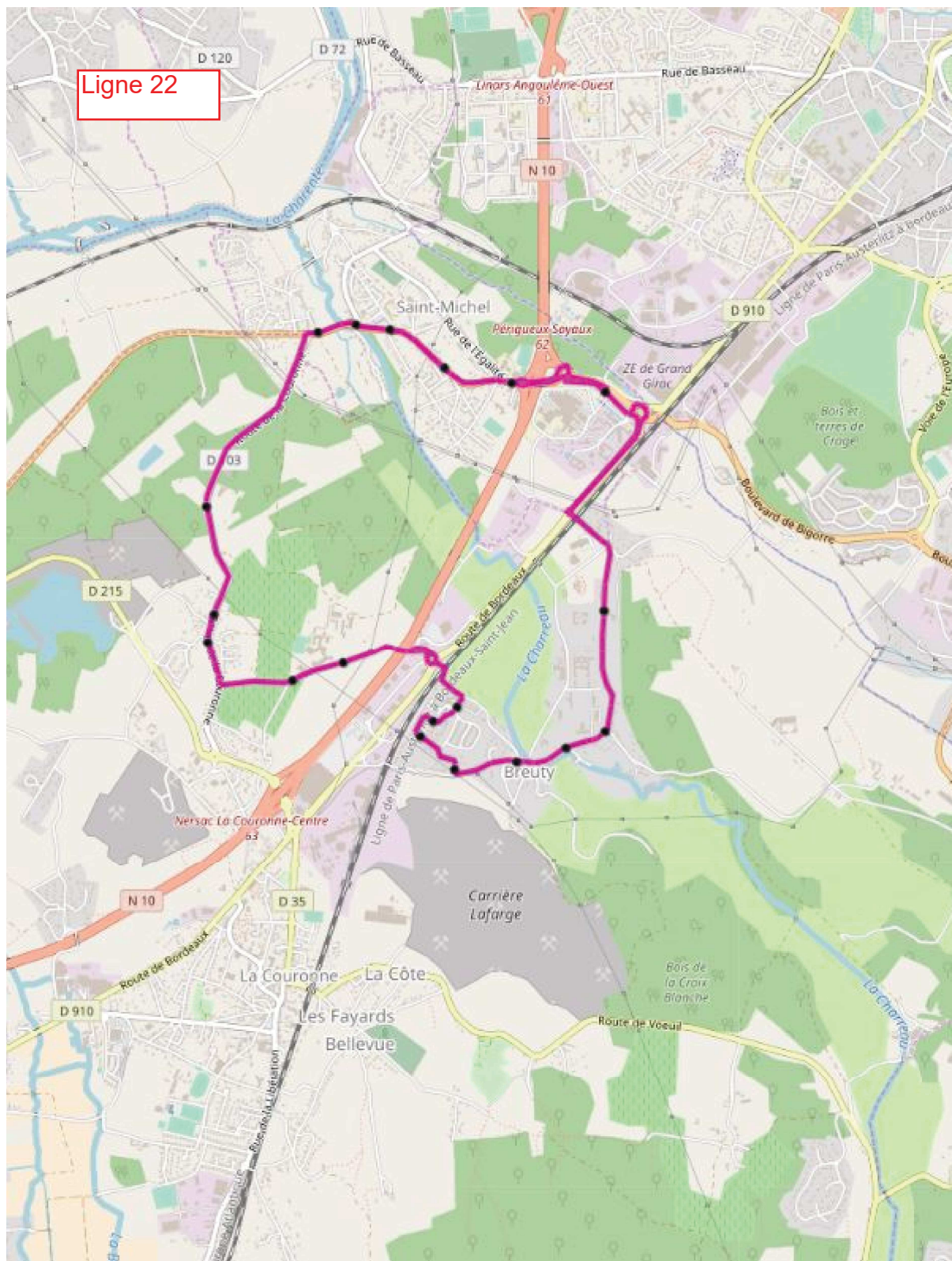


Ligne 20

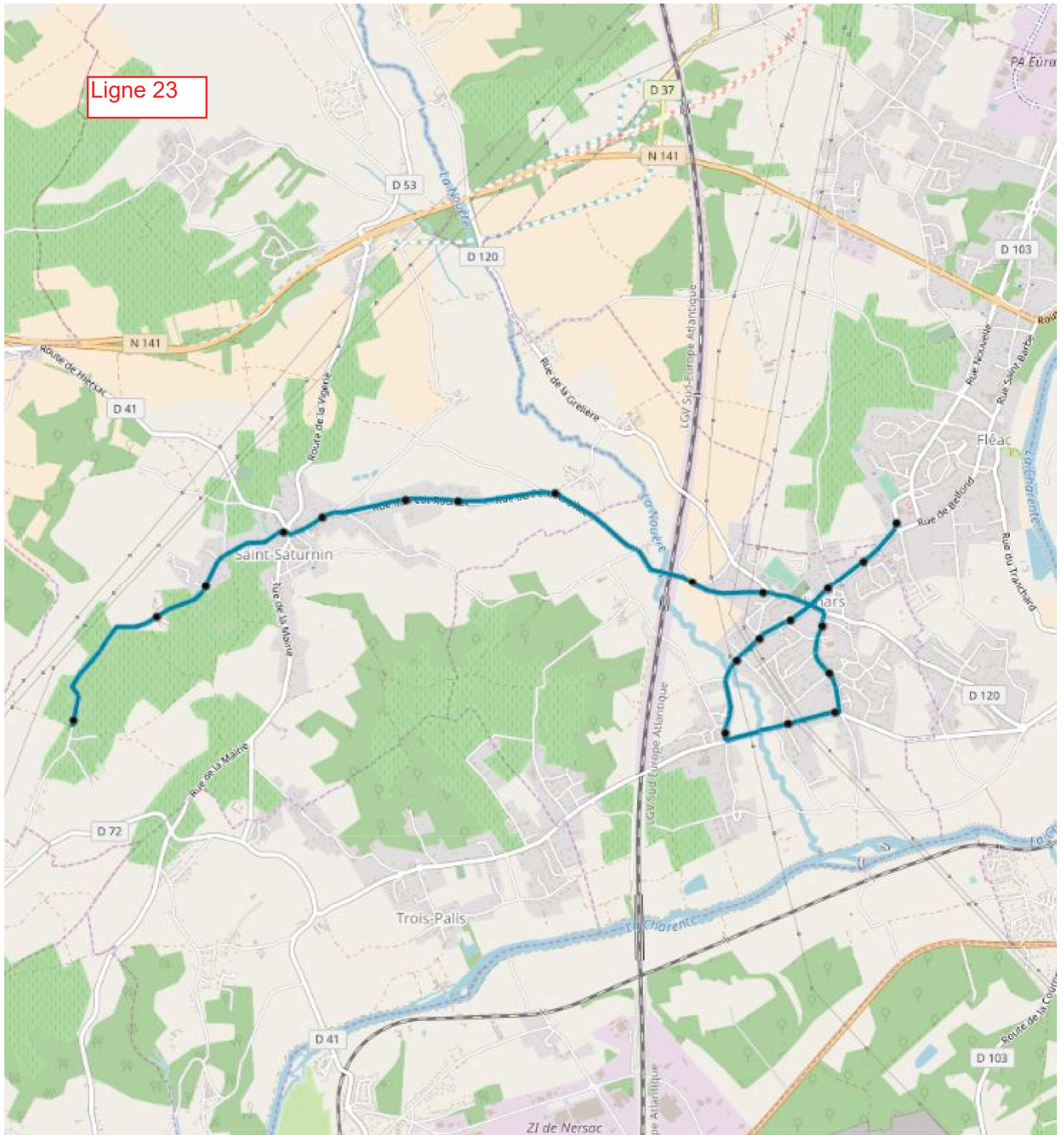




Ligne 22

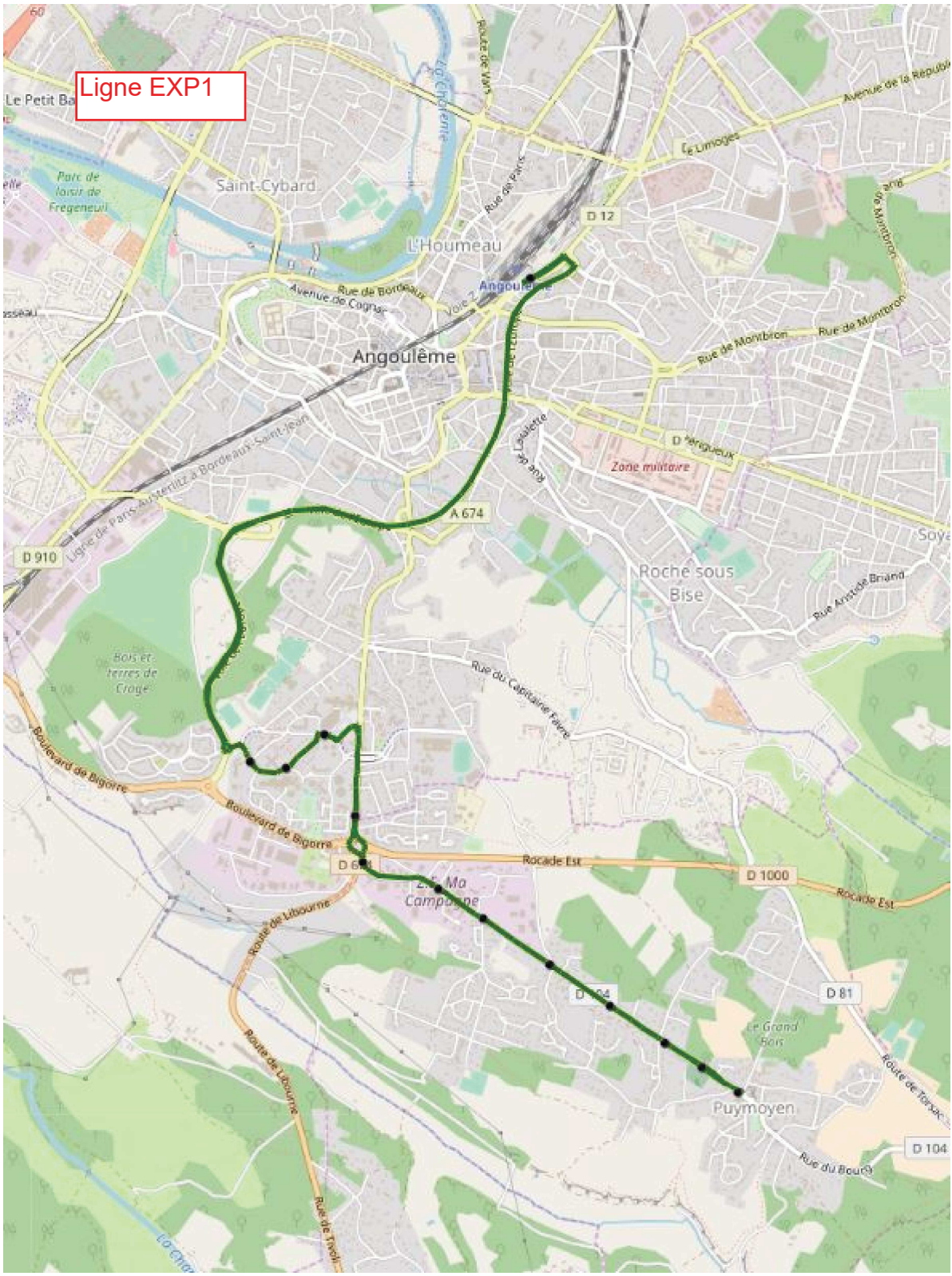


Ligne 23



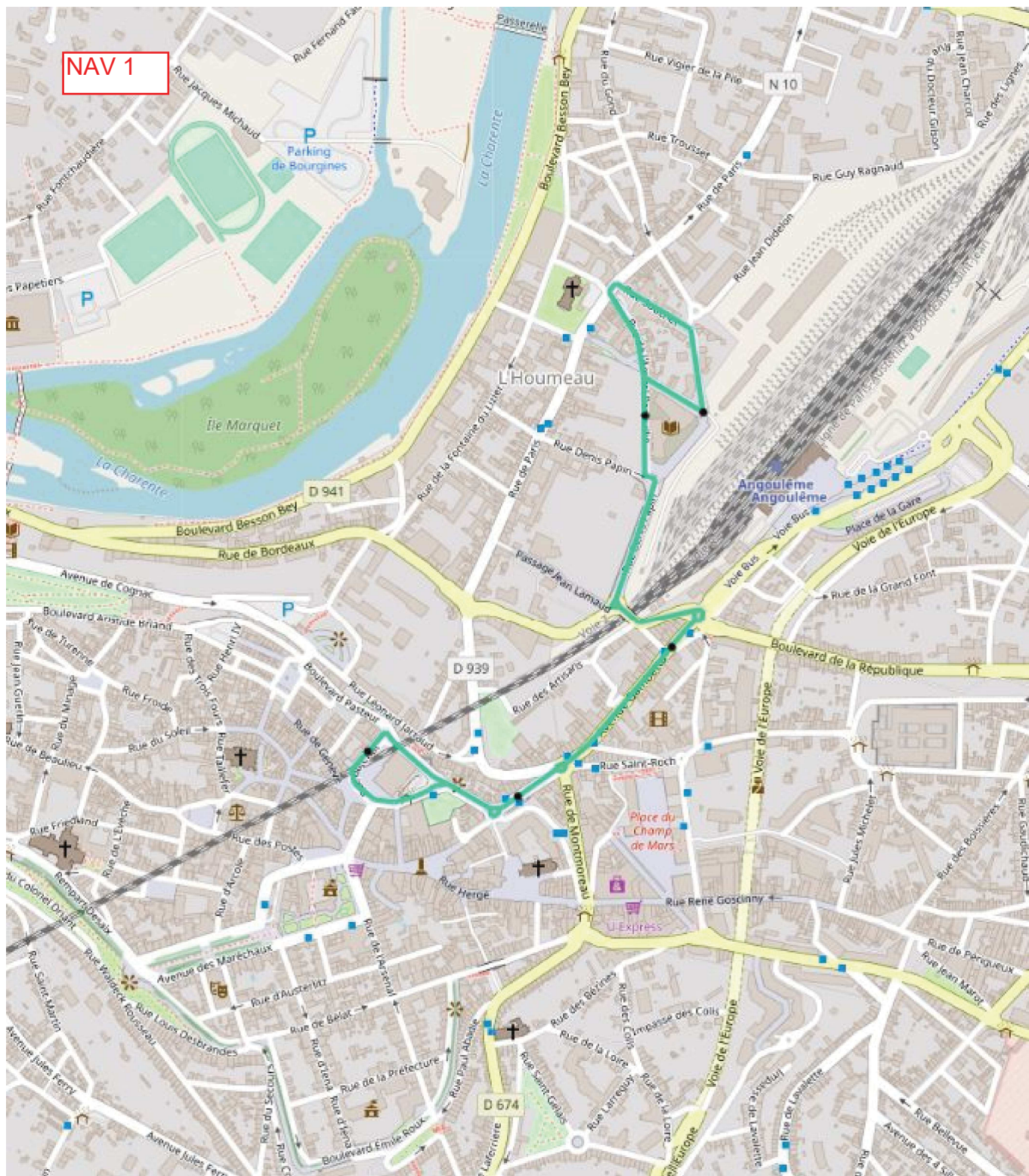
Ligne 24





Ligne EXP1

NAV 1



OFFRE RETENUE (Sc. 1 & 2)

Tranches horaires	HC 5h30 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 21h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	90	120	420	120	120	120	
Ligne A La Couronne (Galands) <-> Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)							
Fréquence associée	30	10	15	10	15	30	
Nbre de passage	3	12	28	12	8	4	67
Ligne B St Michel (Voie ferrée) <-> Soyaux (LP Grégoire)							
Fréquence associée	30	10	15	10	15	30	
Nbre de passage	3	12	28	12	8	4	67
Tranches horaires	HC 6h00 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 20h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	60	120	420	120	120	60	
C (ligne 1) Fléac (Gymnase) ou Linars (Les groies) <-> Soyaux (Pl. du Lac ou Mienes France)							
Fréquence associée	20	15	20	15	20	30	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
D (ligne 4) Angoulême (Arche) <-> L'Isle-d'Espagnac (Ecasseaux)							
Fréquence associée	20	10	15	10	15	30	
Nbre de passage	3,00	12,00	28,00	12,00	8,00	2,00	65
E (ligne 3) St Yrieix (Plan d'eau) > Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	30	15	30	15	30	60	
Nbre de passage	2,00	8,00	14,00	8,00	4,00	1,00	37
F (ligne 5) Fléac (Gymnase) <-> L'Isle-d'Espagnac (Parc Expo/BeI Air)							
Fréquence associée	30	20	30	20	30	60	
Nbre de passage	2,00	6,00	14,00	6,00	4,00	1,00	38
G (ligne 7) Gond-Pontouvre (Treuil) <-> Nersac (Les Épinettes)							
Fréquence associée	30	20	30	20	30	60	
Nbre de passage	2,00	6,00	14,00	6,00	4,00	1,00	33
H (ligne 6) Champniers (Géant) > Angoulême (Frégeneuil)							
Fréquence associée	30	30	40	30	40	60	
Nbre de passage	2,00	4,00	10,50	4,00	3,00	1,00	25
I (ligne EXP 1) Puyroyen (Getainville) ou Ma Campagne > Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	20	30	20	30	60	
Nbre de passage	1,00	6,00	14,00	6,00	4,00	1,00	32
J (ligne 8) St Michel (Puygrellet) <-> Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	40	40	40	60	60	
Nbre de passage	1,00	3,00	10,50	3,00	2,00	1,00	21
K (ligne 9) St Yrieix (Rochers) <-> St Michel (Puygrellet)							
Fréquence associée	60	40	60	40	60	60	
Nbre de passage	1,00	3,00	7,00	3,00	2,00	1,00	17
L (ligne 23) St Saturnin (Chez Boutin) <-> Fléac (Sazaris)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
M (ligne 21) Ruelle-sur-Touvre (Les Ormeaux) <-> Mornac (Queroy)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
N (ligne 20) Ruelle-sur-Touvre (Mas des Theils) <-> Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	60	40	60	40	60	0	
Nbre de passage	1,00	3,00	7,00	3,00	2,00	0,00	16
O (ligne 2) Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire) <-> St Yrieix (Plan d'eau)							
Fréquence associée	60	15	30	15	30	60	
Nbre de passage	1,00	8,00	14,00	8,00	4,00	1,00	36
P (ligne 24) La Couronne (Centre Commercial) <-> Nersac <-> La Couronne							
Fréquence associée	60	30	60	30	60	0	
Nbre de passage	1,00	4,00	7,00	4,00	2,00	0,00	18
R (ligne 22) La Couronne <-> Université <-> St Michel							
Fréquence associée	60	30	60	30	60	0	
Nbre de passage	1,00	4,00	7,00	4,00	2,00	0,00	18
S (ligne 10) Champniers (Pont Cassé) <-> Brie (Mairie)							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8
Navette Hypercentre - 1 Magéris - PEM Ouest - Les Halles - PEM Ouest - Magéris							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 2 Magéris - PEM Ouest - Les Halles - Magéris							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 3 L'Alpha - Les Halles - L'Alpha							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37

OFFRE RETENUE (Sc. 1 & 2)

Tranches horaires	HC 5h30 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 21h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	90	120	420	120	120	120	
Ligne A La Couronne (Galands) <-> Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	60	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
Ligne B St Michel (Voie ferrée) <-> Soyaux (LP Grégoire)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	60	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
Tranches horaires	HC 6h00 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 20h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	60	120	420	120	120	60	
C (ligne 1) Fléac (Gymnase) ou Linars (Les groies) <-> Soyaux (Pl. du Lac ou Mendes France)							
Fréquence associée	30	20	30	20	30	60	
Nbre de passage	2,00	6,00	14,00	6,00	4,00	1,00	33
D (ligne 4) Angoulême (Arche) <-> L'Isle-d'Espagnac (Ecasseaux)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	30	
Nbre de passage	2,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	47
E (ligne 3) St Yrieix (Plan d'eau) > Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	30	25	30	25	30	60	
Nbre de passage	2,00	4,80	14,00	4,80	4,00	1,00	31
F (ligne 5) Fléac (Gymnase) <-> L'Isle-d'Espagnac (Parc Expo/Bel Air)							
Fréquence associée	30	25	30	25	30	60	
Nbre de passage	2,00	4,80	14,00	4,80	4,00	1,00	31
G (ligne 7) Gond-Pontouvre (Treuil) <-> Nersac (Les Épinettes)							
Fréquence associée	60	30	40	30	30	60	
Nbre de passage	1,00	4,00	10,50	4,00	4,00	1,00	25
H (ligne 6) Champniers (Géant) > Angoulême (Frégeneuil)							
Fréquence associée	40	30	40	30	40	60	
Nbre de passage	1,50	4,00	10,50	4,00	3,00	1,00	24
I (ligne EXP 1) Puygnyon (Genainville) ou Mia Campagne > Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	30	30	30	30	60	
Nbre de passage	1,00	4,00	14,00	4,00	4,00	1,00	28
J (ligne 8) St Michel (Puygrellet) <-> Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
K (ligne 9) St Yrieix (Rochers) <-> St Michel (Puygrellet)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
L (ligne 23) St Saturnin (Chez Boutin) <-> Fléac (Sazaris)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
M (ligne 21) Ruelle-sur-Touvre (Les Ormeaux) <-> Mornac (Queroy)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
N (ligne 20) Ruelle-sur-Touvre (Mas des Theils) <-> Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
O (ligne 2) Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire) <-> St Yrieix (Plan d'eau)							
Fréquence associée	60	40	40	40	40	60	
Nbre de passage	1,00	3,00	10,50	3,00	3,00	1,00	22
P (ligne 24) La Couronne (Centre Commercial) <-> Nersac <-> La Couronne							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	13
R (ligne 22) La Couronne <-> Université <-> St Michel							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
S (ligne 10) Champniers (Pont Cassé) <-> Brie (Mairie)							
Fréquence associée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5
Navette Hypercentre - 1 Magéris - PEM Ouest - Les Halles - PEM Ouest - Magéris							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 2 Magéris - PEM Ouest - Les Halles - Magéris							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 3 L'Alpha - Les Halles - L'Alpha							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37

OFFRE RETENUE (Sc. 1 & 2)							
Tranches horaires	HC 5h30 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 21h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	90	120	420	120	120	120	
Ligne A La Couronne (Galands) <-> Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	60	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
Ligne B St Michel (Voie ferrée) <-> Soyaux (LP Grégoire)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	60	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
Tranches horaires	HC 6h00 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 20h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	60	120	420	120	120	60	
C (ligne 1) Fléac (Gymnase) ou Linars (Les grotes) <-> Soyaux (Pl. du Lac ou Mendes France)							
Fréquence associée	30	20	30	20	30	60	
Nbre de passage	2,00	6,00	14,00	6,00	4,00	1,00	33
D (ligne 4) Angoulême (Arche) <-> L'Isle-d'Espagnac (Ecasneaux)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	30	
Nbre de passage	2,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	47
E (ligne 3) St Yrieix (Plan d'eau) > Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	30	25	30	25	30	60	
Nbre de passage	2,00	4,80	14,00	4,80	4,00	1,00	31
F (ligne 5) Fléac (Gymnase) <-> L'Isle-d'Espagnac (Parc Expo/Bel Air)							
Fréquence associée	30	25	30	25	30	60	
Nbre de passage	2,00	4,80	14,00	4,80	4,00	1,00	31
G (ligne 7) Gond-Pontouvre (Treuil) <-> Nersac (Les Épinettes)							
Fréquence associée	60	30	40	30	30	60	
Nbre de passage	1,00	4,00	10,50	4,00	4,00	1,00	25
H (ligne 6) Champniers (Géant) > Angoulême (Frégeneuil)							
Fréquence associée	40	30	40	30	40	60	
Nbre de passage	1,50	4,00	10,50	4,00	3,00	1,00	24
I (ligne EXP 1) Puyroyon (Genainville) ou Ma Campagne > Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	30	30	30	30	60	
Nbre de passage	1,00	4,00	14,00	4,00	4,00	1,00	28
J (ligne 8) St Michel (Puygrellet) <-> Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
K (ligne 9) St Yrieix (Rochers) <-> St Michel (Puygrellet)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
L (ligne 23) St Saturnin (Chez Boutin) <-> Fléac (Sazaris)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
M (ligne 21) Ruelle-sur-Touvre (Les Ormeaux) <-> Mornac (Queroy)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
N (ligne 20) Ruelle-sur-Touvre (Mas des Theils) <-> Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
O (ligne 2) Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire) <-> St Yrieix (Plan d'eau)							
Fréquence associée	60	40	40	40	40	60	
Nbre de passage	1,00	3,00	10,50	3,00	3,00	1,00	22
P (ligne 24) La Couronne (Centre Commercial) <-> Nersac <-> La Couronne							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
R (ligne 22) La Couronne <-> Université <-> St Michel							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
S (ligne 10) Champniers (Pont Cassé) <-> Brie (Mairie)							
Fréquence associée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5
Navette Hypercentre - 1 Magélis - PEM Ouest - Les Halles - PEM Ouest - Magélis							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 2 Magélis - PEM Ouest - Les Halles - Magélis							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 3 L'Alpha - Les Halles - L'Alpha							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37

OFFRE RETENUE (Sc. 1 & 2)

Tranches horaires	HC 5h30 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 21h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	90	120	420	120	120	120	
Ligne A La Couronne (Galands) <-> Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	60	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
Ligne B St Michel (Voie ferrée) <-> Soyaux (LP Grégoire)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	60	
Nbre de passage	3,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	48
Tranches horaires	HC 6h00 - 6h59	HP 7h00 - 8h59	HC 9h00 - 15h59	HP 16h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 20h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	60	120	420	120	120	60	
C (ligne 1) Fléac (Gymnase) ou Linars (Les grotes) <-> Soyaux (Pl. du Lac ou Mendes France)							
Fréquence associée	30	20	30	20	30	60	
Nbre de passage	2,00	6,00	14,00	6,00	4,00	1,00	33
D (ligne 4) Angoulême (Arche) <-> L'Isle-d'Espagnac (Ecasseaux)							
Fréquence associée	30	15	20	15	20	30	
Nbre de passage	2,00	8,00	21,00	8,00	6,00	2,00	47
E (ligne 3) St Yrieix (Plan d'eau) > Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	30	25	30	25	30	60	
Nbre de passage	2,00	4,80	14,00	4,80	4,00	1,00	31
F (ligne 5) Fléac (Gymnase) <-> L'Isle-d'Espagnac (Parc Expo/Bel Air)							
Fréquence associée	30	25	30	25	30	60	
Nbre de passage	2,00	4,80	14,00	4,80	4,00	1,00	31
G (ligne 7) Gand-Pontouvre (Treuil) <-> Nersac (Les Épinettes)							
Fréquence associée	60	30	40	30	30	60	
Nbre de passage	1,00	4,00	10,50	4,00	4,00	1,00	25
H (ligne 6) Champniers (Géant) > Angoulême (Frégeneuil)							
Fréquence associée	40	30	40	30	40	60	
Nbre de passage	1,50	4,00	10,50	4,00	3,00	1,00	24
I (ligne EXP 1) Puyroyen (Genainville) ou Ma Campagne > Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	30	30	30	30	60	
Nbre de passage	1,00	4,00	14,00	4,00	4,00	1,00	28
J (ligne 8) St Michel (Puygrellet) <-> Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
K (ligne 9) St Yrieix (Rochers) <-> St Michel (Puygrellet)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
L (ligne 23) St Saturnin (Chez Boutin) <-> Fléac (Sazaris)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
M (ligne 21) Ruelle-sur-Touvre (Les Ormeaux) <-> Mornac (Queroy)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	60	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	1,00	15
N (ligne 20) Ruelle-sur-Touvre (Mas des Theils) <-> Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
O (ligne 2) Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire) <-> St Yrieix (Plan d'eau)							
Fréquence associée	60	40	40	40	40	60	
Nbre de passage	1,00	3,00	10,50	3,00	3,00	1,00	22
P (ligne 24) La Couronne (Centre Commercial) <-> Nersac <-> La Couronne							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0,00	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
R (ligne 22) La Couronne <-> Université <-> St Michel							
Fréquence associée	60	60	60	60	60	0,00	
Nbre de passage	1,00	2,00	7,00	2,00	2,00	0,00	14
S (ligne 10) Champniers (Pont Cassé) <-> Brie (Mairie)							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5
Navette Hypercentre - 1 Magéris - PEM Ouest - Les Halles - PEM Ouest - Magéris							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 2 Magéris - PEM Ouest - Les Halles - Magéris							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37
Navette Hypercentre - 3 L'Alpha - Les Halles - L'Alpha							
Fréquence associée	0	20	20	20	30	0	
Nbre de passage	0,00	6,00	21,00	6,00	4,00	0,00	37

OFFRE RETENUE (Sc. 1 & 2)

Tranches horaires	HC 5h30 - 6h59	HP 7h00 - 9h59	HC 10h00 - 11h59	HP 12h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 21h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	90	180	120	360	120	120	
Ligne A							
La Couronne (Galands) <-> Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire)							
Fréquence associée			60	60	60		
Nbre de passage	0,00	0,00	2,00	6,00	2,00	0,00	10
Ligne B							
St Michel (Voie ferrée) <-> Soyaux (LP Grégoire)							
Fréquence associée			60	60	60		
Nbre de passage	0,00	0,00	2,00	6,00	2,00	0,00	10
Tranches horaires	HC 6h00 - 6h59	HP 7h00 - 9h59	HC 10h00 - 11h59	HP 12h00 - 17h59	HC 18h00 - 19h59	HC soir 20h00 - 20h59	TOTAL par sens (en rose Sc. 1 ; en vert Sc. 2)
Durée de la tranche (en min)	60	180	120	360	120	60	
C (ligne 1)							
Fléac (Gymnase) ou Linars (Les groies) <-> Soyaux (Pl. du Lac ou Mendes France)							
Fréquence associée	0	0	0	90	120		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	4,00	1,00	0,00	5
D (ligne 4)							
Angoulême (Arche) <-> L'Isle-d'Espagnac (Ecasseaux)							
Fréquence associée	0	0	60	90	120		
Nbre de passage	0,00	0,00	2,00	4,00	1,00	0,00	7
E (ligne 3)							
St Yrieix (Plan d'eau) > Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée	0	0	60	90	120		
Nbre de passage	0,00	0,00	2,00	4,00	1,00	0,00	7
F (ligne 5)							
Fléac (Gymnase) <-> L'Isle-d'Espagnac (Parc Expo/Bel Air)							
Fréquence associée	0	0	0	0	0		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
G (ligne 7)							
Gond-Pontouvre (Treuil) <-> Nersac (Les Épinettes)							
Fréquence associée	0	0	0	90	120		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	4,00	1,00	0,00	5
H (ligne 6)							
Champniers (Géant) > Angoulême (Frégeneuil)							
Fréquence associée	0	0	0	0	0		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
I (ligne EXP 1)							
Puymoyen (Genainville) ou Ma Campagne > Angoulême (PEM)							
Fréquence associée	0	0	0	0	0		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
J (ligne 8)							
St Michel (Puygrelier) <-> Angoulême (PEM)							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
K (ligne 9)							
St Yrieix (Rochers) <-> St Michel (Puygrelier)							
Fréquence associée			0	0	0		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
L (ligne 23)							
St Saturnin (Chez Boutin) <-> Fléac (Sazaris)							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
M (ligne 21)							
Ruelle-sur-Touvre (Les Ormeaux) <-> Mornac (Queroy)							
Fréquence associée			0,00	0	0		
Nbre de passage	0	0	0,00	0	0	0	0
N (ligne 20)							
Ruelle-sur-Touvre (Mas des Theils) <-> Magnac-sur-Touvre (Bourg)							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
O (ligne 2)							
Ruelle-sur-Touvre (Cité scolaire) <-> St Yrieix (Plan d'eau)							
Fréquence associée	0	0	0	90	90		
Nbre de passage	0,00	0,00	0,00	4,00	1,33	0,00	5,00
P (ligne 24)							
La Couronne (Centre Commercial) <-> Nersac <-> La Couronne							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
R (ligne 22)							
La Couronne <-> Université <-> St Michel							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
S (ligne 10)							
Champniers (Pont Cassé) <-> Brie (Mairie)							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
Navette Hypercentre - 1							
Magéls - PEM Ouest - Les Halles - PEM Ouest - Magéls							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
Navette Hypercentre - 2							
Magéls - PEM Ouest - Les Halles - Magéls							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0
Navette Hypercentre - 3							
L'Alpha - Les Halles - L'Alpha							
Fréquence associée							
Nbre de passage	0	0	0	0	0	0	0

Nouvelle zone	Liste des arrêts	Point Interconnexion proposé	Offre associée PS - tous sens confondus	Offre associée PPVS & PGVS & S - tous sens confondus
ZONE PROXIMITÉ 1	Brénat	Rue Nouvelle Ligne 5	16	12
	La Vallade			
	Bois Renaud			
	Brande			
	Combe Jaillou			
	Euratlantique			
	Euratlantique 2			
	Mairie Asnières			
	Puyrenaud			
	Neuillac			
	Chez veau			
ZONE PROXIMITÉ 2	Priaulaud	Les rochers Ligne 3	16	12
	Augeraud			
	Transformateur			
	Égalité			
	Grande Prairie			
	Rampaud			
	Constant			
	Les rouyères			
	Le Mas			
	Le journal			
	Les Poissons			
	Les Bouquilloux			
	Mairie Marsac			
	Église Marsac			
	Baignade Marsac			
	Guissalle			
	Le figuier			
Mairie Vindelle				
Baignade Vindelle				
ZONE PROXIMITÉ 3	Mairie Balzac	Le Treuil Ligne 7	16	12
	Texier			
	Liberté			
	Bourg			
	Les Chabots			
	Champ du chêne			
	Chalonne			
ZONE PROXIMITÉ 4	Les Frauds	Géant Ligne 6	16	12
	La Simarde			
	Les Frotards			
	Ferrière			
	Chez Suraud			
	Les rigalloux			
	La jauvigère			

PROXIMITÉ 4	Fontenille	Ligne 3		
	Dénat			
	Fontanson			
	Les rossignols			
	Les Brissaud			
	Argence			
ZONE PROXIMITÉ 5	ZE	Les Ormeaux BHNS A	20	16
	Puy de Nanteuil			
	Viville			
	BRACONNE			
ZONE PROXIMITÉ 6	Beauregard	Magnac Bourg Ligne 3	20	16
	Mairie			
	Les Gauchons			
	Les Varennes			
	Trotterenard			
	Quai 55			
	Lavallade			
	La Champagnolle			
	Bussac			
	Les Chatins			
ZONE PROXIMITÉ 7	Antornac	LP Grégoire BHNS B	20	16
	Croix du Maréchal			
	Jaufertie			
	Mairie Dirac			
	Mairie Bouëx			
	Mairie Sers			
	Maison Neuve			
	Nouveau Bourg			
	Mirande			
	Mairie - Garat			
	Ste Catherine			
	Ste Catherine 2			
	Bragette			
	Le Boisseau			
	Mairie - Dirac			
ZONE PROXIMITÉ 8	La Contrie	Halte ferroviare BHNS A	16	12
	Mougnac			
	Pont neuf			
	Pont neuf Bas			
	Pont neuf Haut			
	Les Séverins			
	La Longearde			
	Centre equestre			
	Mairie Mouthiers			
	École			
	Les justices			
	Complexe sportif			
	Peuplier major			
	Picardie			

ZONE PROXIMITÉ 9	Eaux claires - Petit Giget	Ma Campagne Ligne 4 & EXP 1	16	12
	Champs - Petit Giget			
	La limousine			
	Le bourisson			
	Mairie - Voeuil			
ZONE PROXIMITÉ 10	Mairie Claix	Halte ferroviaire BHNS A	16	12
	Mairie Rouillet			
	Les Glamots			
	Stade Rouillet			
	Les Barbots			
	Champs des Bois			
	Fontaines			
	La Raberie			
ZONE PROXIMITÉ 11	Piérrières	Les Épinettes Ligne 7	16	12
	Les Allins			
	Les groizilliers			
	La côte			
	Le Port Turcaud			
	Les paturaux			
	Tannerie			
	Mairie Sireuil			
ZONE PROXIMITÉ 12	Tarsac	Les groies Ligne 1	20	16
	Écoliers			
	La Garenne			
	Le logis			
	Moulède			
	La Grelière			
	Petit Rouillac			
	Libourdeau			
	Mairie - Trois Palis			